JUIN 91

CHUZELLES INFORMATIONS MAIRIE

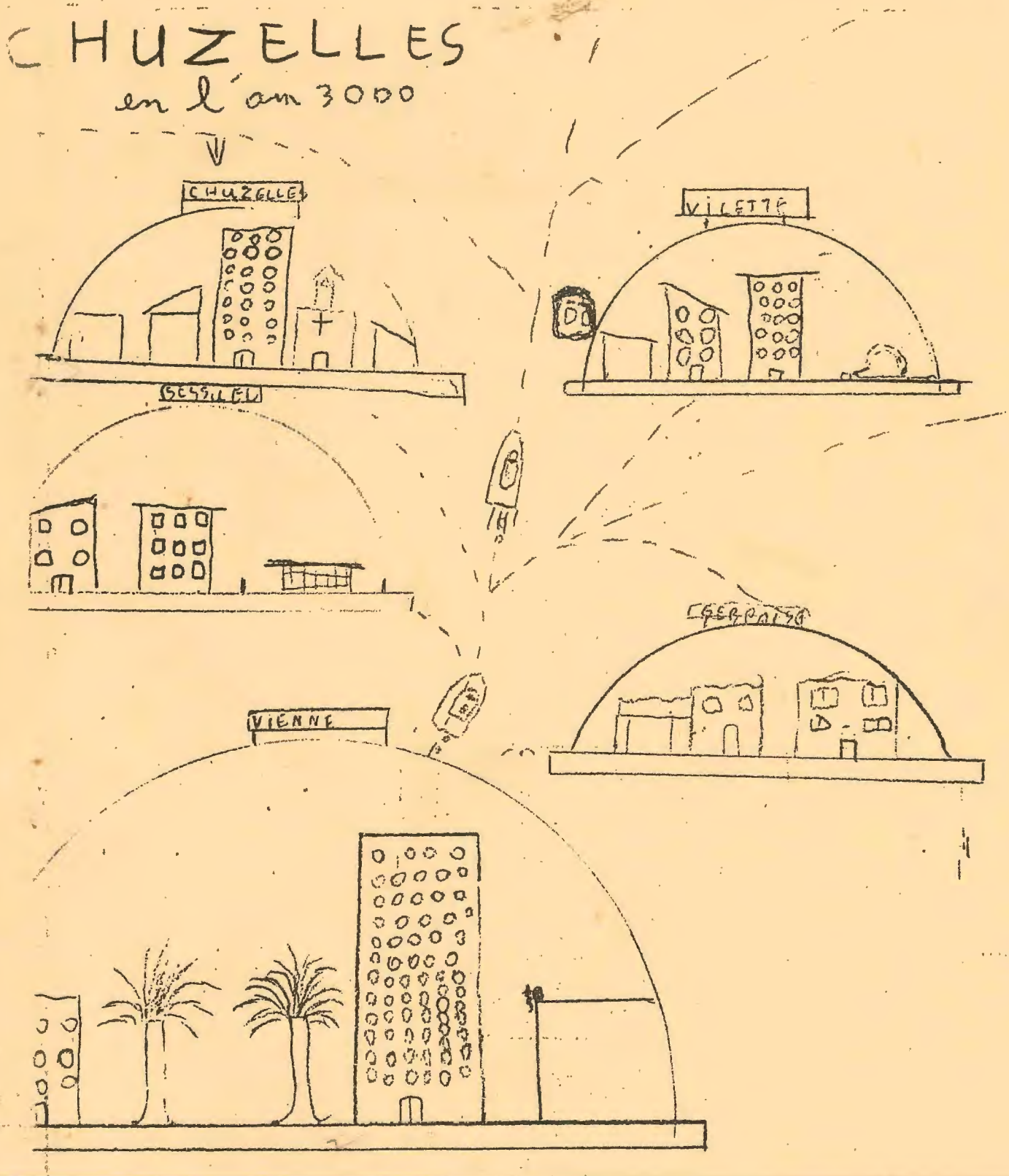

I

LA VIE DE LA COMMUNE INFORMATIONS GENERALES

LE MOT DU MAIRE

En ce premier semestre 1991, nos principales préoccupations demeurent :

* Développer notre village tout en sauvegardant son caractère rural
  C'est pourquoi, nous avons décidé l'implantation d'une zone artisanale très limitée (3 hectares environ) lieu dit "Les Serpaizières" qui devrait nous apporter quelques ressources supplémentaires.

* Assurer la vie future de nos écoles et de notre commune.
  Pour cela, il faut un renouvellement très dosé de jeunes ménages, si possible enfants du pays, ainsi qu'un (petit) apport de commerces plus fonctionnels et d'équipements publics plus adaptés.

  La réalisation de l'aménagement "Centre Village" devrait permettre l'accueil d'une dizaine de locations en maisons individuelles (jeunes ménages et personnes âgées), de quelques commerces regroupés autour d'une place centrale et d'équipements publics. Le bourg serait ainsi renforcé sans trop défigurer le paysage.

* Entretenir, nos bâtiments et notre voirie communale (charge budgétaire importante pour nous).

  J'en profiterais pour demander à tous les automobilistes sillonnant nos routes, pour la sécurité de nos concitoyens, de respecter davantage les limitations de vitesse et les panneaux de signalisation sur l'ensemble de notre territoire La circulation est différente sur les routes campagnardes que sur les grands axes routiers.

* Environnement : Des études sont en cours pour la réalisation d'une déchetterie regroupant les 4 villages de LUZINAY, SERPAIZE, VILLETTE DE VIENNE et CHUZELLES. Le réseau d'assainissement devrait être raccordé à la station d'épuration implantée sur VIENNE vers la fin de l'année 92.

Les élus continuent leur tâche et restent à votre écoute. N'hésitez pas à les contacter, dans votre quartier ou lors des permanences assurées en mairie.

Vous trouverez dans ce bulletin, toutes informations relatives aux travaux du Conseil Municipal.

Je voudrais rappeler les heures d'ouverture de la mairie :

MARDI de 8 h 30 à 11 h 30
JEUDI de 8 h 30 à 11 h 30
VENDREDI de 16 h 30 à 19 h

L'heure de fermeture à 11 h 30 est impérative car, les dossiers réceptionnés dans la matinée peuvent être traités et expédiés par le courrier de midi.

Je vous remercie pour votre compréhension et, à la veille des congés annuels, je vous souhaite à tous une bonne route et de bonnes vacances.

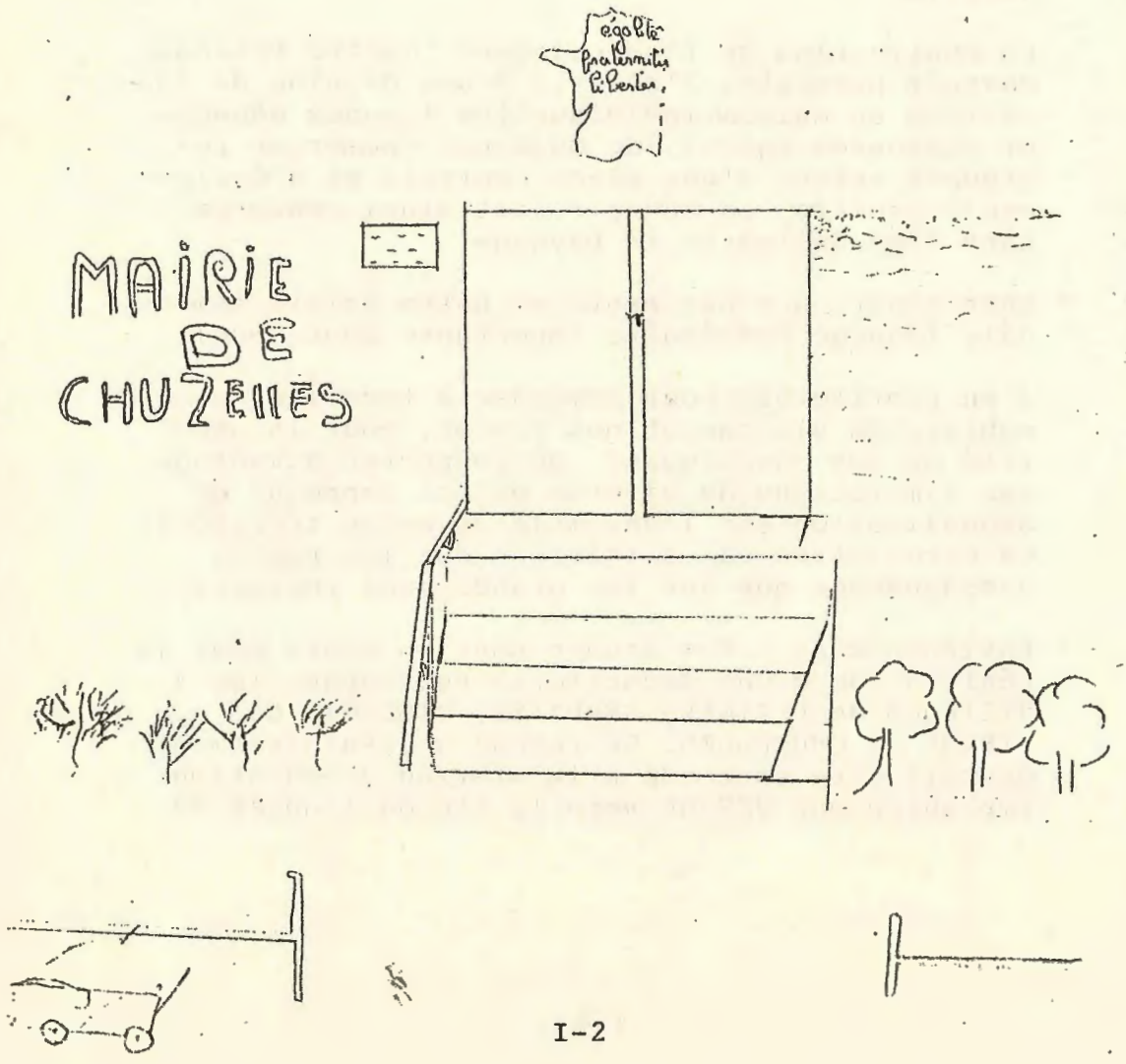

LE GARDE CHAMPETRE

Voici deux ans déjà que notre Garde a pris son service parmi nous. Il a su se faire apprécier de tous pour la qualité de ses services, pour le dévouement, le coeur et la courtoisie dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Fonctions parfois difficiles parce que destinées à faire respecter les règlements. Quelles sont au juste ses attributions ?

Les attributions du garde-champêtre sont les suivantes :

ASSURER la police générale sur le territoire communale donc :

- veiller à l'application des lois, règlements et arrêtés, au respect des biens publics et privés, à la sécurité des personnes et au respect de leurs droits constater les infractions et délits et en dresser procès-verbal.

- maintenir l'ordre et la sécurité lors des fêtes et manifestations diverses tombant même le dimanche.

- assurer la sécurité des enfants lors de la rentrée et sortie des classes.

- assurer la liaison du courrier et plis administratifs divers entre la Mairie et les particuliers et répondre en cas d'urgence sur appel du Maire ou de la gendarmerie.

ASSISTER aux opérations de mise sous scellés pour le transport de corps et arrivée de corps lors de décès, aux exhumations et aux réinhumations.

CHARGÉ de surveiller la circulation et le stationnement gênant et interdit.

- de contrôler les décharges sauvages et dresser procès-verbal.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en AVRIL-MAI-JUIN 74 sont vivement invités à se faire recenser en Mairie munis de leur livret de famille pendant tout le mois de JUILLET 91.

Les jeunes, nés en JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 74 devront se faire recenser en OCTOBRE 91.

Les jeunes nés en OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 74 devront se faire recenser en JANVIER 92.

A défaut d'inscription en temps voulu, ces jeunes omis seront inscrits d'OFFICE par leur mairie de naissance. Il risquent ainsi d'être inscrits deux fois et ne peuvent bénéficier d'un report d'incorporation éventuel. La demande de report d'incorporation peut être prise en considération lorsque le recensement est fait dans les délais.

COMMENT OBTENIR LES DOCUMENTS SUIVANTS ?

PIÈCE DÉSIRÉE	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATIONS
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées)	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, vos nom et prénoms	Gratuit	Id°
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile au moment du décès	Date de décès, nom, prénoms, lieu du décès	Gratuit	Id°
Fiche individuelle d'Etat Civil	Toutes mairies	Carte d'identité ou livret de famille ou extrait de naissance de moins de 3 mois	Gratuit	
Fiche individuelle d'Etat Civil et de nationalité française	Toutes mairies	Carte d'identité obligatoire et livret de famille	Gratuit	
Fiche familiale d'Etat Civil	Toutes mairies	Livret de famille obligatoire	Gratuit	
Fiche familiale d'Etat Civil et de nationalité française	Toutes mairies	Livret de famille et cartes d'identités obligatoires	Gratuit	
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Justification du domicile (quittance de loyer ou E.D.F.). Carte nationale d'identité française	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Nationalité française
Certificat d'autorisation de sortie du territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie du domicile	Livret de famille et carte nationale d'identité de l'enfant. Pour les personnes divorcées : Jugement du Tribunal de Grande Instance confiant la garde des enfants soit à la mère, soit au père	Gratuit	Demande à faire par le représentant légal
Copie conforme	Mairie du domicile	Présentation de l'original	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du lieu de mariage	En cas de perte : fournir un certificat de perte (commissariat). Fournir l'Etat Civil des conjoints et des enfants. - Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata	Gratuit	
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	
Carte nationale d'identité	Mairie du domicile	2 photos d'identité, timbre fiscal, livret de famille ou fiche individuelle d'Etat Civil. Pour les célibataires extrait de naissance. 1re demande acte de naissance	Timbre fiscal à 115 F	
Passeport	Mairie du domicile	Carte d'identité : 2 photos, extrait de naissance ou livret de famille	Timbre fiscal à 350 F	
Casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue du Landreau 44079 Nantes Cedex	Courrier + fiche individuelle d'Etat Civil	Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse	
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile		Gratuit	Voir avec Tribunal 4, rue Emile-Romanet 38200 VIENNE Tél. 74.85.51.12
Mariage	Mairie du comicile	Pièces d'identité, justification de domicile, extrait de naissance, renseignements concernant les témoins, certificats prénuptiaux	Gratuit	
Achat voiture d'occasion	Sous-Préfecture de Vienne pour état des documents. Mairie pour remise des formulaires	Dans les 15 jours de l'achat, pièce d'identité, attestation de domicile du propriétaire du véhicule et pièces remises par le vendeur (certificat de vente, carte grise barrée, vignette, attestation d'inscription de non gage)	Prix de la taxe carte grise à la Sous-Préfecture	

S.N.C.F GARE D'ESTRESSIN

Toujours à votre service la gare d'ESTRESSIN est ouverte de 9 h 30 à 12 h 15
et de 14 h 00 à 18 h 45 Sauf samedis, dimanches et fêtes.

Toutes prestations S.N.C.F

Réservations T.G.V

Information par Tel. 74.85.10.78

Un grand parking est à votre disposition et le meilleur accueil vous est réservé au guichet.

HORAIRES DU 2 JUIN AU 28 SEPTEMBRE 91

DIRECTION LYON		DIRECTION VALENCE	
6 H 02	Sauf Sam.Dim.et Fêtes	6 H 46	Tous les jours
6 H 42	" " " "	9 H 32	" "
7 H 07	Circule Dim. et Fêtes	14 H 54	" "
Tous les jours du 22/7 au 25/8		17 H 07	Sauf Sam.Dim. et Fêtes
7 H 21	Sauf Dim. et Fêtes		
Supprimé du 22/7 au 25/8		17 H 52	Tous les jours
12 h 11	Tous les jours	18 H 32	" "
14 H 12	" "	19 H 07	Sauf Sam.Dim et Fêtes
17 H 00	" "		
18 H 36	Sauf Sam.Dim.et Fêtes	19 H 42	Tous les jours
19 H 35	" "	21 H 50	Sauf les Sam.
19 H 50	Circule Sam.dim. et Fêtes		

DIVAGATION DES CHIENS

I Les plaintes concernant les chiens en liberté se font de plus nombreuses : accidents de circulation, morsures, bagarres entre animaux, agressions et désagréments de toutes sortes ne sont plus à compter

II En vertu de l'article 213 du code rural, modifié par la loi n° 2 du 3 janvier 1975, les maires sont habilités à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats sur le territoire de la commune.

A TITRE PREVENTIF :

Tout propriétaire.

I est entièrement responsable des dommages occasionnés par l'animal,

II est tenu à prendre toute mesure pour que l'animal dont il a la charge ne puisse franchir de jour comme de nuit, les limites de la propriété : état des clôtures et voies d'accès sont à vérifier.

III doit, hors des limites de la propriété, être capable d'assurer le contrôle et la surveillance de l'animal :

- en tenant l'animal en laisse
- en mettant une muselière si nécessaire.

En cas de non respect de ces prescriptions, un certain nombre de mesures seront systématiquement prises.

A TITRE REPRESSIF :

I Un premier avertissement stipulé par écrit.

II Un second avertissement stipulé par écrit, accompagné d'une amende de 500 F.

III Dernier avertissement assorti d'une amende de 1 000 F.

IV Mise en fourrière suivant les conditions légales. Lorsque le chien est remis à son propriétaire, ce dernier est tenu d'acquitter les frais de conduite de nourriture et de garde.

ABOIEMENTS DES CHIENS

Les maires sont autorisés à agir dans les limites de leurs pouvoirs, en laissant au propriétaire le soin de choisir telle ou telle précaution en vue, non d'empêcher les chiens d'aboyer, mais d'éviter de troubler la tranquilité du voisinage.

Même si aux dires de leur maître, un animal n'est jamais méchant, nous rappelons aux propriétaires irresponsables envers et contre tous, que les nombreux litiges occassionnés par leur chien, pourraient être évités avec un minimum de civisme, pour que CHUZELLES reste la commune où il fait bon vivre.

BUDGET PRIMITIF 1991

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

60 - Denrées et fournitures		119 200
61 - Frais de personnel		834 000
62 - Impôts et taxes		6 000
63 - Travaux et services extérieurs		459 600
64 - Participations et contingents		749 900
65 - Allocations, subventions		71 000
66 - Frais de gestion générale		174 216
67 - Frais financiers		885 600
83 - Prélèvements		1 069 000
TOTAL	=	4 368 516

RECETTES :

70 - Produits de l'exploitation		175 000
71 - Produits domaniaux		30 160
72 - Produits financiers		53 100
73 - Recouvrements, subventions		120 000
74 - Dotations reçues de l'Etat		1 288 913
75 - Impôts indirects		27 200
76 - Impôts directs autres que contributions		20 175
77 - Contributions directes		2 153 968
82 - Produits antérieurs (Excédent fonctionnement)		500 000
TOTAL	=	4 368 516

Mathématique

28 x 5 = 140

9x1= 9
9x2= 18
9x3= 27
9x4= 36
9x5= 45
9x6= 54
9x7= 63
9x8= 72
9x9= 81
9x10= 90

26,6 | 8
24 | 4,325
26
-24
20
16
40
-40
0

Faux

18/20 tb

Conjugaison

exercice n°4 page 203 :

tu conjugues : présent

chanter :	venir
je chante	je viens
tu chantes	tu viens
il chante	il vient
nous chantons	nous venons
vous chantez	vous venez
ils chantent	ils viennent

20/20 tb

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

132	- Frais extraordinaires (Etudes)	48 000
16	- Remboursement d'emprunts	601 520
21	- Acquisitions biens meubles-immeubles	130 000
232	- Travaux bâtiments	140 000
233	- Travaux voies et réseaux	722 025
264	- SIVOM	180 000
	TOTAL =	1 821 545

RECETTES :

06	- Excédent d'investissement reporté	69 000
1053	- Subventions assainissement	86 968
1059	- Subventions diverses	199 577
115	- Prélèvement sur recettes fonctionnement	1 069 000
1421 - 1423	- Fonds compensation TVA et TLE	397 000
	TOTAL =	1 821 545

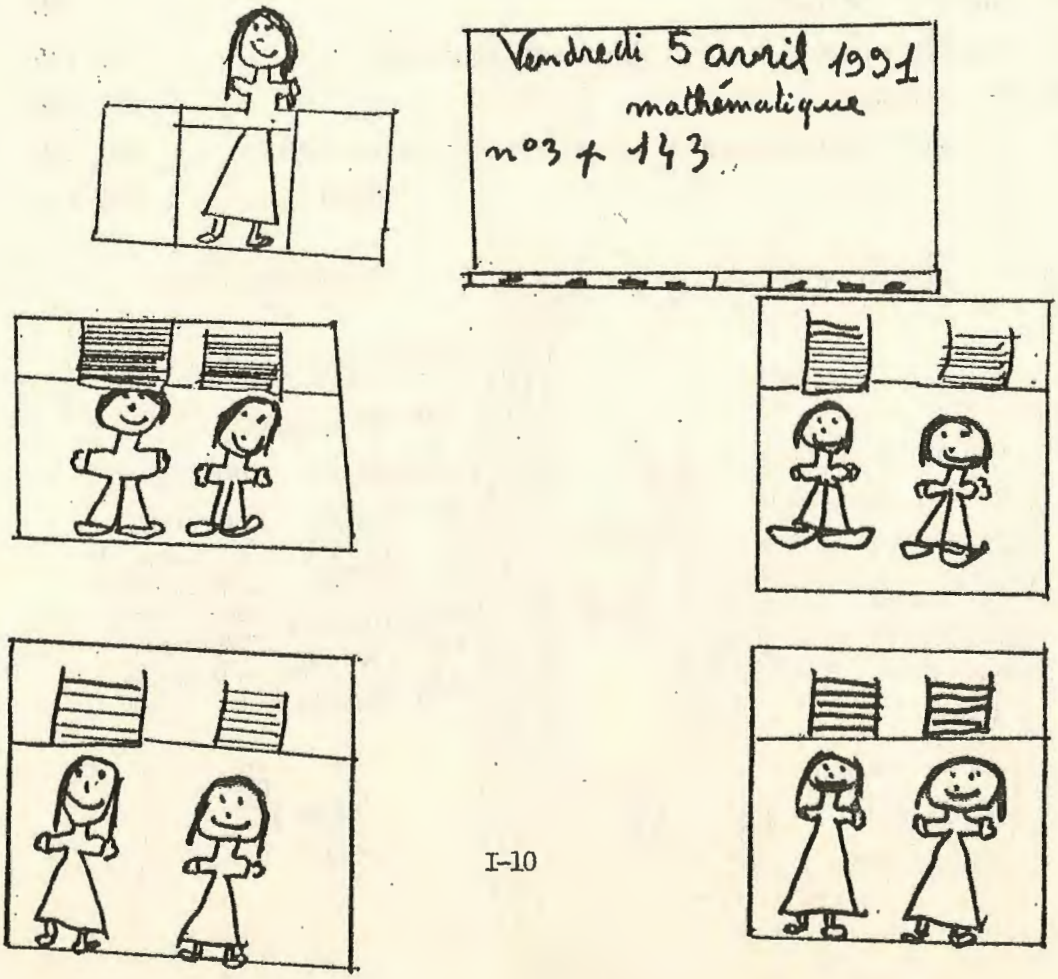

COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONEMENT

DEPENSES :

60 DENREES ET FOURNITURES	110 864,54
61 FRAIS DE PERSONNEL	802 801,61
62 IMPOTS ET TAXES	17 177,00
63 TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS	339 681,48
64 PARTICIPATIONS ET CONTINGENTS	619 923,36
65 ALLOCATIONS - SUBVENTIONS	70 273,00
66 FRAIS DE GESTION GENERALE	125 017,78
67 FRAIS FINANCIERS	871 439,77
69 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 120,00
82 CHARGES ANTERIEURES	406,96
83 PRELEVEMENTS pour INVESTISSEMENT	1 341 400,00
TOTAUX =	4 300 105,50

RECETTES :

70 PRODUITS DE L'EXPLOITATION	168 873,26
71 PRODUITS DOMANIAUX	54 485,65
72 PRODUITS FINANCIERS	37 723,74
73 RECOUVREMENTS-SUBVENTIONS	300 769,31
74 DOTATIONS RECUES DE L'ETAT (DGF)	1 077 386,00
75 IMPOTS INDIRECTS	31 238,00
76 IMPOTS DIRECTS AUTRES QUE CONTRIBUTIONS	18 615,00
77 CONTRIBUTIONS DIRECTES	1 986 120,02
78 REDUCTION DE CHARGES	10 098,22
79 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
82 PRODUITS ANTERIEURS (Excédent)	1 137 268,00
TOTAUX =	4 822 577,20

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

06	Déficit d'investissement reporté	443 503,72
132	Frais extraordinaires	35 580,00
16	Remboursement d'emprunts	558 195,48
21	Acquisitions biens meubles-immeubles	39 395,88
232	Travaux de bâtiments	137 845,49
233	Travaux Voies et réseaux	997 258,28
235	Autres travaux	12 890,00
264	SIVOM	135 837,11
		2 360 505,96

RECETTES :

06	Excédent d'investissement reporté	
1053	Subventions	364 820,00
1059	Subventions d'équipement	187 235,00
115	Prélèvements recettes fonctionnement	1 341 400,00
1421	Fonds compensation TVA	392 463,28
1423	Taxe Locale Equipement	94 419,65
1431	DGE	37 177,00
214	Aliénation de biens	-
2525	Récupération TVA électrification	12 798,92
16	Produits des emprunts	-
		2 430 313,85

BALANCE GENERALE :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT	4 300 105,50	4 822 577,20	+ 522 471,70
INVESTISSEMENT	2 360 505,96	2 430 313,85	+ 69 807,89
TOTAUX =	6 660 611,46	7 252 891,05	-

COMMENTAIRES :

Le budget primitif est un budget prévisionnel autorisant, au vu de recettes, certaines dépenses. La régularisation des changements intervenus, sous certaines conditions, et pour faire face à des dépenses imprévues importantes, s'effectue lors du budget supplémentaire.

Le compte administratif constate les réalités au cours d'une année donnée.

Grâce aux dotations reçues de l'Etat, aux subventions accordées par le Conseil Général, aux impôts locaux et au fonds de compensation de la TVA, nous essayons de faire face à nos principales dépenses (charges intercommunales, frais de personnel, remboursement des emprunts, travaux d'entretien et d'aménagement des bâtiments, des voies et réseaux, acquisitions diverses). Quelquefois, les recettes s'avèrent insuffisantes et imposent un (ou des) choix :

- Augmenter l'impôt
- Avoir recours à l'emprunt
- Développer la vie économique du village (logements locatifs et privatifs, zones d'activité...)

Pour éviter l'emprunt, et compte tenu des changements, imposés par l'Etat, intervenus dans le calcul des bases et des taux des impôts (le coefficient déflateur ne s'applique plus sur les bases, mais sur les taux), la municipalité a décidé de voter les taux communaux suivants :

Taxe d'Habitation : 9 % (Taux de 1990 : 9 %)

Taxe foncière Propriétés bâties : 11,23 % (Taux 1990 : 11,7 %)

Taxe foncière Propriétés non bâties : 56,1 % (Taux 1990 : 58,44 %)

Taxe professionnelle : 14,98 % (Taux de 1990 : 15,6 %)

Je rappelle ici que le conseil municipal n'a compétence que pour la part communale. En effet, les conseils régionaux et généraux ainsi que divers organismes délibèrent aussi en la matière.

Les 7 et 8ème tranches d'assainissement étant achevées et règlées (solde payé en 1991), la municipalité a décidé de n'effectuer de nouvelles tranches de travaux qu'après le raccordement du réseau communal à la station d'épuration de Vienne (raccordement prévu fin 1992).

Les travaux d'entretien et d'amélioration des voies et des réseaux électriques restent une de nos priorités. Le chapitre "Acquisitions de biens meubles et immeubles" s'avèrera aussi pour 1991 très important (régularisation d'acquisitions antérieures et acquisitions nouvelles). Améliorer la sécurité sur nos routes de campagne s'avère parfois difficile et nous demandons à tous un peu plus de civisme (respect des piétons, des limitations de vitesse et des panneaux de signalisation,etc...). La vie dans notre village ne s'en trouvera que meilleure.

PERMIS DE CONSTRUIRE

	NUMERO	NOM	ADRESSE	NATURE	DATE D L'INSTRUCT
1	V 1001	DUPUICH Frédérique	L'Orée du Village	Extension Habitation	04.02.
1	V 1002	BERTOCHE Jacky	Boiron	Garage Stationnement	13.02.
1	V 1003	RIEU Jean-Michel	Plein Sud	Modification Façade	15.02.
1	V 1004	COQUELET Georges	Thiers	Extension Habitation	04.03.
1	V 1005	TRUCHET André	Dauphine	Abri de jardin	11.03.
1	V 1006	BUTHION Roger	Serpaizières	C.N	05.04.
1	V 1007	RIGOUDY Patrick	St Maurice	Garage	03.04.
1	V 1008	CHAKRI Rachid	St Maurice	C.N	02.05.
1	V 1009	CHAPOTAT Bernard	Le Village	Modification de façade	
1	V 1010	PALIN Henri	Serpaizières	Modification de toiture	26.04.
1	V 1011	REA Robert	Martinières	Extension Habitation	03.06.
1	V 1012	ROGGE Willy	Boussole	Fermeture auvent	05.06.
1	V 1013	MARTINHO Michel	Pauphile	Extension Habitation	11.06.

Pendant la période des vacances la Mairie ne sera ouverte que les mardi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et vendredi soir de 16 h 30 à 19 h du 15 JUILLET au 25 AOÛT.

H O R A I R E S D'O U V E R T U R E

D E L A M A I R I E

MARDI DE 8 h 30 à 11 h 30

JEUDI DE 8 h 30 à 11 h 30

VENDREDI DE 16 h 30 à 19 h 00

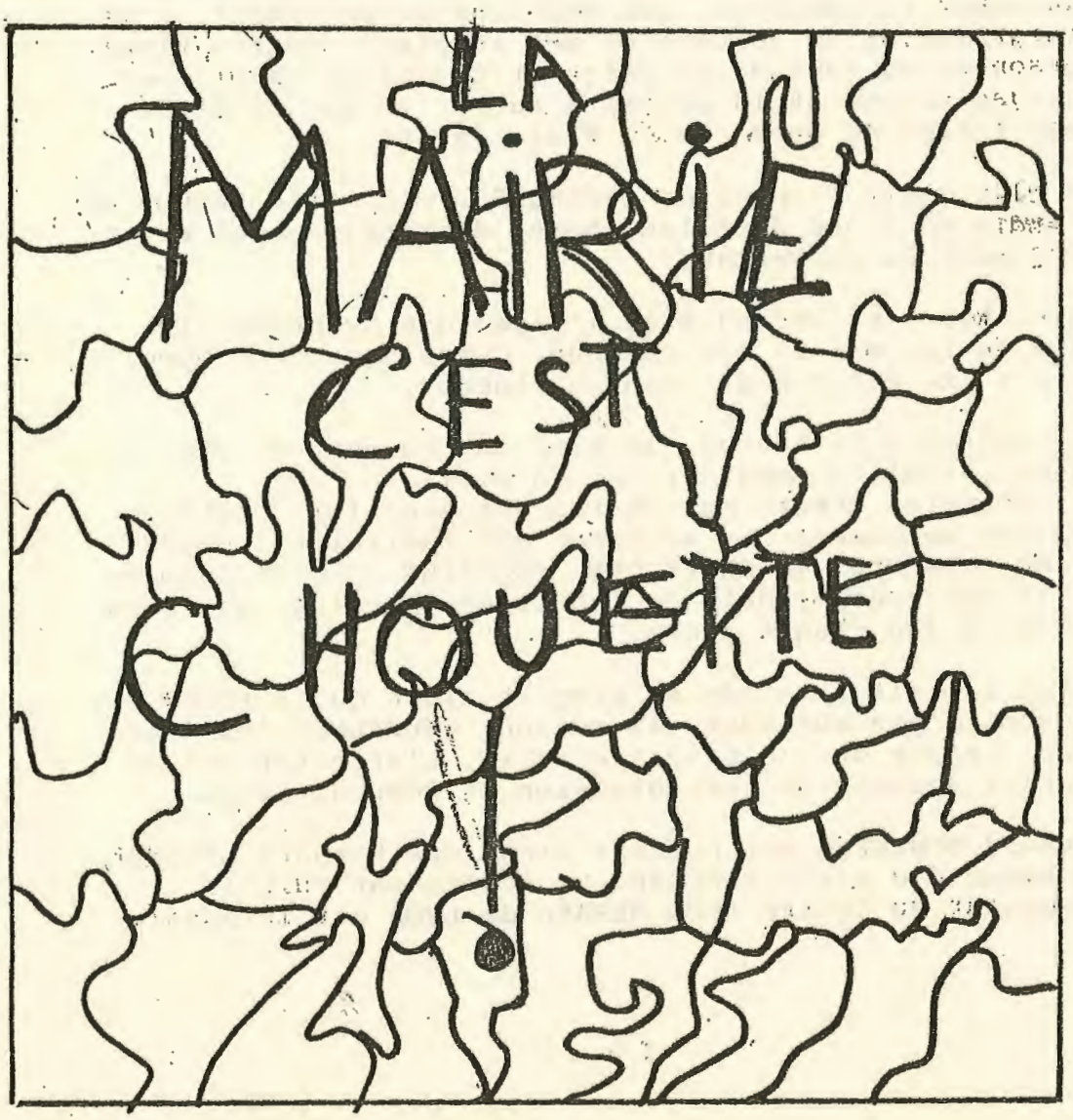

LE 1er MAI 1991 DU FOOTBALL CLUB CHUZELLES-SERPAIZE

Octobre 90 : Emu par le départ cruel de Nicolas, le bureau du F.C.C.S décide d'une journée souvenir, mais aussi d'une journée pour l'aide à la recherche contre le cancer. Pour cela, il faut trouver des partenaires. Le premier contacté est la mairie de CHUZELLES. Accord du maire et du Conseil Municipal. Tout sera fait pour la mise en place des structures d'accueil de cette journée. La deuxième personne contactée est un ami de Nicolas, Bernard LACOMBE, international de football, directeur sportif de l'Olympique Lyonnais. Pas besoin de discours l'O.L jouera à CHUZELLES.

Le bureau du F.C.C.S encouragé, redouble d'efforts. Pour une telle organisation, il faut de l'argent. De nombreux commerçants et entreprises sont sollicités. Partout une réponse favorable. La vente de cinq mille Pin's est décidée. Micke Micheyl crée le dessin pour fabriquer la maquette. Les réunions se succèdent, l'organigramme de la journée se met en place. Quatre-vingts personnes du foot de Serpaize et Chuzelles assureront l'organisation et la sécurité autour et sur le stade, avec l'aide du garde de la Municipalité.

Le club mille loisirs de CHUZELLES rejoint le groupe et tiendra un stand dont les sommes d'argent seront reversées pour la recherche.

Début mars, en accord avec l'Olympique Lyonnais, la date du 1er mai 91 est retenue. Cette journée s'appellera : "le F.C.C.S dit non au cancer".

1er mai 91 : 14 heures, le ciel est couvert de gros nuages, tout le monde craint la pluie.
L'après-midi débute par un tournoi pupilles. Quatre équipes seulement car le temps est restreint : LOIRE MIONS, COMMUNAY et CHUZELLES. SERPAIZE - LOIRE remporte le 1er tournoi doté du challenge Nicolas, qui sera remis en jeu chaque année.

Petit à petit le stade se remplit alors qu'il tombe des trombes d'eau sur toute la région, CHUZELLES est épargnée. Le car de l'O.L arrive enfin. L'effectif est au complet joueurs de 1ère division et 3ème division.

Raymond DOMENECH est présent ainsi que Bernard LACOMBE, accompagné d'Alain GIRESSE. Le professeur PHILLIP, directeur du Centre LEON BERARD de LYON est là aussi.

Monsieur PLANTIER, Maire de CHUZELLES, Monsieur VERZIER, Maire de SERPAIZE entourés de nombreux élus, prennent place dans la tribune. Deux mille personnes au moins ceinturent le stade, lorsque le match débute. Huit buts sont marqués durant cette partie très agréable à suivre. A la fin du temps règlementaire, parents et enfants entourent les joueurs pour la séance des signatures, ce qu'ils font avec bonne humeur. A la sortie des vestiaires, un vin d'honneur attend joueurs, dirigeants, officiels et organisateurs.

Il reste de cette journée, un formidable élan d'amitié, de générosité, de solidarité.

Une somme d'argent, à l'heure actuelle de 130 000 F (les quinze millions de centimes seront largement dépassés), qui sera remise en septembre au centre LEON BERARD de LYON.

Une plaque en souvenir de Nicolas, jeune footballeur du F.C.C.S, fixée sur un mur des vestiaires du STADE MUNICIPAL DE CHUZELLES.

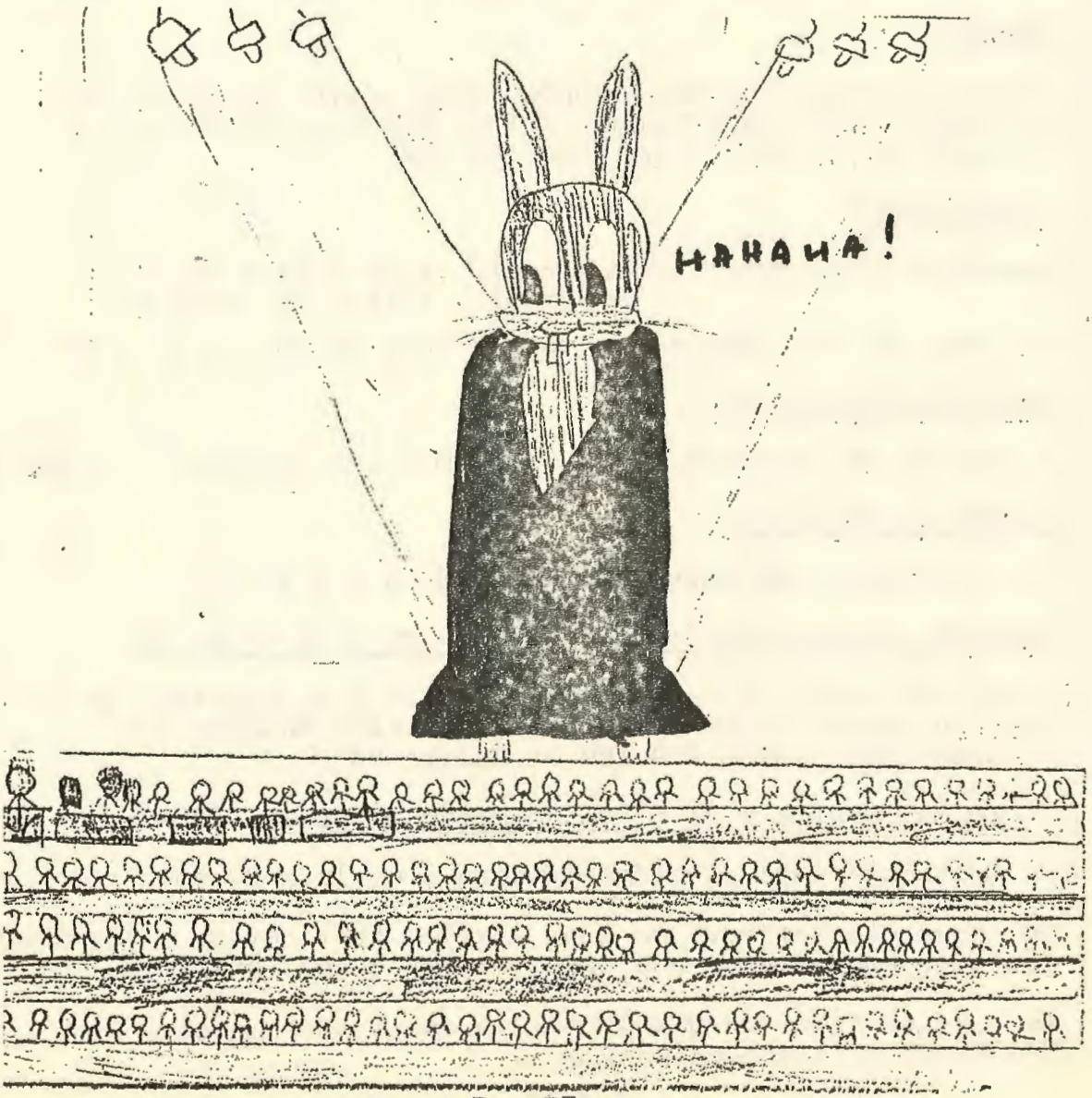

C H U Z E L L E S I N F O R M A T I O N S

LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

SECRETARIAT OUVERT : Le Mardi 8 h 30 - II h - 30
Le Jeudi 8 h 30 - II h - 30
Le Vendredi I6 h 30 - I9 h

PERMANENCE DES ELUS

Le Mardi M. DUPARC ou Mme GARDAIS
Le Jeudi M. PLANTIER
Le Vendredi M. ROCHE ou M. PRAS

ASSISTANTE SOCIALE : Mademoiselle CRETIN T. 78 73 00 IO
A Chuzelles les 2ème Jeudis de chaque mois : IO h I2 h

CATECHISME

Les cours reprendront dès Septembre et les Enfants seront avertis par affiches soit à l'Eglise soit chez M. GINOT

HUMANA

Pensez toujours au Tiers Monde. Deux petits édifices se trouvent dans notre Commune ; l'un place de la Mairie et l'autre sur la RN 7 à hauteur des Pins.

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'Ouverture : Mercredi : IO h II h 30
Vendredi : I6 h 30 I8 h 45

et tous les Ier Samedis de chaque mois de IO h à II h 30

LOCATION MILLE CLUB

I journée de location ..... I 000 F - 2 journées .. I 500 F

MARCHE DE CHUZELLES

Il fonctionne toujours les Mardis de 8 h à I2 h.

CANTINE - Mademoiselle Chantal VALETTE T 74 57 08 25

A midi 85 repas en moyenne sont servis à la Cantine. Ce chiffre est en augmentation. Mademoiselle VALETTE est secondée par Madame VERDIER et Madame NAUD.

ECOLE MATERNELLE T 74 57 06 30 Madame COLLET

En Septembre I99I l'effectif sera d'environ 80 enfants.

Des jeux d'extérieur, de cour - vélos trotinettes - seraient les bienvenus.Pensez aux enfants. Merci pour eux.

Pour la section des grands (5 -6 ans) une nouvelle Maitresse arrivera en Septembre.

ECOLE ELEMENTAIRE T 74 57 90 76 Monsieur BONTE

L'Ecole Primaire comptera à la rentrée I99I, I05 enfants répartis en 5 classes.

I CP
2 CE I
I CE 2
I CMI CM2

2 nouveaux Instituteurs sont nommés : Monsieur TESTA et Mademoiselle FERRER à qui nous souhaitons la bienvenue. Madame DEMARD quitte l'école après I3 ans de présence à CHUZELLES. Elle part pour VIENNE et nous la remercions pour son travail.
La rentrée est prévue pour le Mardi I0 Septembre I99I
Bonnes vacances à tous.

S E R V I C E S P U B L I C S

S N C F VIENNE : Gare de Vienne Réservation Voyageurs : T 78 92 50 70
Renseignements : 78 92 50 50

POLICE VIENNE : Gendarmerie d'Estressin
59, Montée Bon Accueil
T 74 85 00 I7 ou simplement le I7

SAPEURS POMPIERS VIENNE : 48 Avenue Berthelot
T 74 3I 6I I8 ou le I8

E.D.F. VIENNE : 27 Rue Denfert Rochereau T 74 53 47 50
Dépannage T 74 53 00 92

SERVICE DES EAUX : S.D.E.I. VIENNE 5, Rue Peyssonneau
T 74 85 I6 I8

P.T.T. VIENNE 36, Cours Brillier - T 74 85 07 46

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8 h I8 h 30
sauf le Jeudi où la Poste est fermée entre I2 h 30 et I3 h I5
Samedi 8 h I2 h

P.T.T. ESTRESSIN 54 Avenue Berthelot T 74 85 6I 76

Horaires d'Ouverture : du Lundi au Vendredi inclus
8 h I2 h I4 h 30 I7 h 30
Samedi 8 h I2 h

Le Conseiller Financier de la Poste d'Estressin est à la disposition de la clientèle pour tous placements.

P.T.T. VILLETTE DE VIENNE du Lundi au Vendredi inclus
8h 30 IIh 30 I4 h I7 h
Samedi 8h 30 IIh 30
Levée du courrier : I6 h 45 la semaine et IIh 30 le Samedi

S E R V I C E S M E D I C A U X

Médecins à Villette de Vienne : Cabinet DESTORS et SARDY
T 74 57 94 02

Médecin Acupuncteur à Chuzelles : Madame BARDET-LAPENDRY
Pauphile Chemin de Boussole T 74 85 04 74

Médecin à Seyssuel : M. MICHALLON T 74 85 85 93

Masseur Kinésithérapeute à Villette de Vienne

M. DEBORDE T 74 57 03 60 sur RV

Chirurgien Dentiste à Villette de Vienne

M. PERNEL T 74 57 99 49

INFIRMIERS - M. LEGIARDI à Seyssuel T 74 85 72 73
Mme CHAMPORIE à Serpaize T 74 57 05 60

PHARMACIE à Villette de Vienne - Mme REYMOND T 74 57 99 2I

Horaires d'Ouverture : Lundi I4 h I5 I9 h
Mardi au Vendredi 9h I2h - I4 h I5 I9 h
Samedi 9 h I2 h

TAXIS VIENNOIS T 74 85 IO 09 tous les Jours de 5 h du matin à I h 30 du matin

TAXIS 2 OOO T 74 3I 55 I3 24 h sur 24 h tous les jours et toutes distances.

PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE DE VIENNE T 74 57 96 45

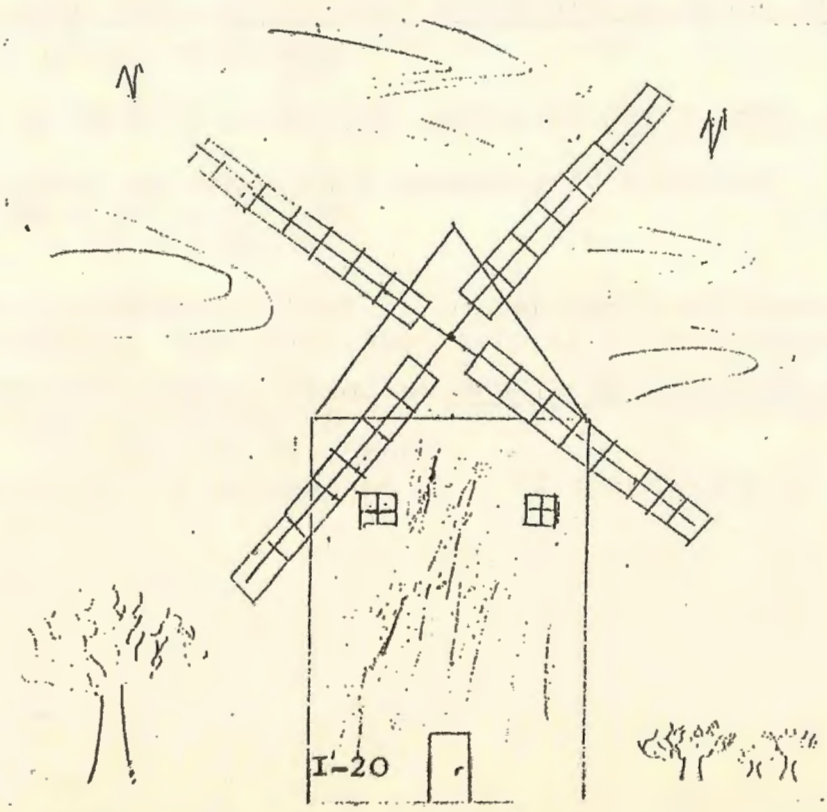

PISCINE SAUNA TOBOGGAN
VILLETTE DE VIENNE
74.57.96.45

S. I. S. L. S.

RÉALISATION du TOBOGGAN

PISCINE SAUNA TOBOGGAN
VILLETTE DE VIENNE
74.57.96.45

MISE EN SERVICE	SA LONGUEUR	SON COUT
16 JUIN 1991	42 MÈTRES	1.221.160 F. H.T.
		Toboggan + Bassin de réception + Ensemble de filtration

SON FINANCEMENT

Crédit Local de France au taux de 10,10 % par règlements trimestriels.
Ce prêt prendra le relais de celui de la piscine bientôt terminé

SA RÉALISATION par IMATEC

Architecte Monsieur BEROD du Cabinet CHRÉTIEN - COTTAZ CORDIER
Contrôlé par SOCOTEC

TARIFS A COMPTER DU 16/6/91

(Dernier changement en Novembre 88)

ADULTES :	**15 F.**	-	Carte de 10 entrées : **130 F.**
ENFANTS :	**10 F.**	-	Carte de 10 entrées : **80 F.**
SAUNA :	**25 F.**	-	Carte de 13 entrées : **250 F.**
			Carte de 6 entrées : **140 F.**

HORAIRES D'ÉTÉ

A compter du Samedi 29 Juin

Tous les jours sauf Dimanches et Jours Fériés de 11 h. à 21 h.
Dimanches et Jours Fériés de 10 h. à 20 h.

LOCATION HORAIRE DE LA PISCINE

Piscine seulement :	**380 F.**
Piscine + Toboggan :	**530 F.**
Piscine + Toboggan + Sauna :	**810 F.**

Imp. Dauphinoise - Vienne - 74 53 18 17

II

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 24.01.91

Monsieur le Maire demande à son Conseil qu'une délégation de signature soit accordée à la secrétaire pour signature de certains documents administratifs (Etat-Civil...) en cas d'absence du maire et des adjoints. Accepté à l'unanimité.

SYNDICAT DES EAUX :
Lecture est donnée d'une CONVENTION à signer entre les Communes et le Syndicat des Eaux. Cette convention est destinée à définir de façon stricte les obligations des Communes envers le syndicat, notamment lors de modifications du P.O.S, pour l'alimentation de lotissements, pour constructions neuves isolées, pour la défense incendie... Le syndicat reste le maître d'oeuvre de toutes interventions. Adopté à l'unanimité.

CHOIX DU FOUR POUR CANTINE :
Trois types de four sont proposés dont les prix vont de 15 300 F à 50 000 F : 1 classique, faible investissement mais garantissant 80 à 100 couverts, 1 à chaleur tournante et 1 mixte à vapeur. Le coût paraissant élevé, la réflexion sera poursuivie en fonction des possibilités budgétaires et des modalités de paiement. La commission finances envisagera le problème au moment de la préparation du budget.

SUBVENTION S.P.A :
Proposition de convention de fourrière. La S.P.A propose conformément à ce qui se pratique dans d'autres Communes, une convention établissant pour 1991 une participation de 0,837 F par habitant et pour 1992, une participation de 1 F par habitant compte-tenu du fait que la Municipalité verse déjà une subvention et que cette convention dispensera la Commune des frais de gestion d'une fourrière et des obligations légales qui s'y rattachent, ladite convention est acceptée à l'unanimité.

ECOLE :
Monsieur le Maire propose de créer une commission pour s'occuper plus particulièrement des affaires scolaires. Cette commission comprendra Mrs G.ROCHE et J.N REGAL pour les FINANCES et Mrs PRAS et HYVERNAT pour la sécurité et les bâtiments. Adopté à l'unanimité.

La partie GRAVEUR du duplicateur présentant des signes de défaillance, il a été demandé à GESTETNER et à MINOLTA de faire des propositions pour le remplacement du duplicateur et du photocopieur. Les propositions ne sont pas comparables : l'une étant faite sur la base d'un forfait par copie et l'autre sur la base du leasing. Les demandes à d'autres sociétés seront faites. L'étude sera poursuivie par la Commission Finances.

ELECTRIFICATION :
Sur le reliquat du programme de travaux 89, il sera possible de procéder au renforcement des transformateurs du Mille-Club et de Boussole.

Lecture est faite d'une lettre de la D.D.E attirant l'attention sur les risques d'augmentation de la facture énergétique et les propositions faites aux Communes dans le domaine des économies d'énergie.

STADE :
Monsieur le Maire propose (en réponse à une demande du club de foot de Chuzelles/Serpaize) qu'une plaque soit apposée contre le vestiaire du stade à la mémoire de Nicolas BAUDOUX. Accepté à l'unanimité.

Des travaux pourraient être envisagés pour la remise en état de la pelouse.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 22 février 1991

PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLAGE (ZAC)

a) Rappel des diverses démarches et conclusions effectuées depuis 1989 (rapport SADI - Droit de préemption urbain - Zones NA et UAa)

b) Pourquoi une opération centre village ?
- Constats effectués lors du rapport de présentation du P.O.S et diagnostic SADI de septembre 1989,
- Historique du village : Nombreux hameaux, habitat traditionnel dispersé, absence d'un véritable centre,
- Démographie : 1209 habitants (recensement 82)
  dont 47 % de population agglomérée
  53 % de population éparse
  en 1975 seulement 15 % des résidences sont en location (peu de changement depuis)
  1684 habitants (recensement 90).
  Cette évolution rapide pose de nombreux problèmes (déséquilibre centre village-zones de résidence, absence ou peu d'infrastructures, affaiblissement du bourg au profit d'autres communes, pas d'identité villageoise, village dortoir, disparition de 3 services).

c) Buts de l'opération :
- Renforcer le bourg suivant les objectifs des POS de 1978 et 1986
- Trouver des solutions aux problèmes énoncés
- Eviter une aggravation de ces problèmes

d) Comment :
- Créer un lien en habitat entre St Maurice, Plein-Sud et la place de la Mairie
- Diversifier les offres de logement (locatif-accession à la propriété...) pour répondre aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées
- Renforcer les commerces
- Aménager une place, lieu de convivialité
- Acquérir l'emplacement réservé aux équipements publics

e) Avantages indirects :
- Eviter l'implantation d'un nouveau lotissement en centre village
- Résoudre le problème du transfert futur de la boulangerie frappée d'alignement
- Permettre l'accueil éventuel de la pharmacie
- Contribuer à la sécurité dans la traversée du village sur la RD 36 par un aspect urbanisé marqué
- Désenclaver le lotissement "Plein Sud".

f) Aménagement - Où ?
- 1er Projet : (abandonné dès la réunion du 15 janvier 1990 car les terrains situés face à la mairie au-dessus du monument aux morts ont une capacité limitée, incitent à la traversée de la RD 36, sont classés en zone NC au POS (d'où obligation d'une révision du POS - Procédure longue et complexe) et n'accueillent à l'heure actuelle aucun équipement public.

- 2ème Projet : Terrains situés à proximité de l'école et de la mairie - Adopté dès le 15 janvier 1990 - Pourquoi ?

  * Classement en zones NA (urbanisation future) et emplacement réservé
  * Début d'un cadre bâti suffisant et existence d'équipements publics centraux (mairie-école
  * Capacité permettant l'accueil de commerces, de logements et d'équipements publics
  * Extension à long terme possible et cohérente
  * Lien piétonnier entre les commerces, parking places, mairie et école

Seul ce projet permet un aménagement d'ensemble cohérent intégrant les équipements collectifs existants et rend possible leur modification et/ou extension future, la création de nouveaux commerces et logements.

g) Travaux futurs : Montage administratif et juridique du dossier de l'opération après approbation du Conseil Municipal
- Création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) par Décret du Commissaire de la République avec concertation
- Remplacement sur cette zone du POS par un Plan d'Aménagement de Zone soumis à enquête publique

Les études de création et de réalisation seront menées en concertation avec les organismes et adminstrations concernés, le conseil municipal et la population. Cette concertation peut revêtir diverses formes (débat public, permanences en mairie présentation dans le bulletin municipal...). Cette concertation a été établie dès les premiers jours d'élaboration du projet avec les propriétaires concernés.

h) Financement : Coût de l'opération pour la commune : 1 227 000 F compte-tenu de la récupération de la T.V.A avec un décalage de 2 ans (333 000 F)

Comment financer ? - appel à l'emprunt dès 1991 (la dette de la commune est déjà très importante)
- augmentation des taux d'imposition des 4 taxes locales (taux communaux inchangés depuis 1986
- création de zones d'activité ou conservation du caractère résidentiel de la commune
- appel à un investisseur privé

Pour poursuivre les diverses démarches et études (et notamment l'appel à un investisseur privé) un vote sur un accord de principe est demandé.
Par 12 voix "Pour" et 2 "abstentions", le projet continue.

TRAVAUX DE VOIRIE 1991 PROPOSES :

SIVOM : Revêtements sur VC 10, VC 3A de la carrière, VC 5 "Montferrat et Recours", route de Serpaize entre le pont et le ranch,... 10 200 m2/2km 200 soit le dixième de la voirie communale totale.
Emplois (bitume avant revêtement) 15 tonnes
Reprofilage : enrobés sur le pont du cloutrier et chemin de boussole 30 tonnes
Evaluation : 180 000 F

AMENAGEMENTS DIVERS : RD 36 : 100 000 F
Virage vers la boulangerie 250 000 F
VC 3 "St Maxime" suite à affaissement : 33 800 F
RD 123 : 150 000 F

ACQUISITIONS DE TERRAINS : pour élargissement ou remplacement (chemin rural de la combe bleue)

L'ensemble de ces travaux sera revu lors de l'établissement du budget primitif.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS D'ECOLE :

- Du 10.11.1990 (Ecole Primaire)
  Evocation de problèmes de sécurité (taille de rosiers haies, grillages, piliers) d'hygiène (peinture WC, rehaussement de portes, javellisation)
  Travaux de bâtiments : Isolation
  Nouveau préau pour compenser l'inutilisation de l'ancien préau
  Crédit scolaire : 20 F de plus par élève demandé

- du 08.02.1991 (Ecole Maternelle) Réflexions de madame la Directrice (Questions sans réponse des deux côtés depuis trop longtemps)
  Travaux d'entretien réguliers : Grillage, dissimulation de tuyaux, fuites d'eau, étanchéité, mauvaise fermeture d'une fenêtre, rebouchage de trous, haies, massifs, flaques d'eau...) contrat de maintenance de la photocopieuse sans surprise pour le Conseil Municipal qui avait mis en garde les intéressés lors de sa mise en place
  Projets futurs : Aménagements du talus naturel (ateliers d'escalade, de glissade... coût : environ 3 200 F)
  Manque d'ombre dans la cour et soleil sur les vitres
  Radiateurs...
  Investissements demandés : Matériel de gym (cerceaux, ballons, rubans, jeux, modules...) environ : 1 200 F
  Matériel qui serait à renouveler plus souvent selon l'usure

Question posée: A quoi sert le crédit scolaire de 160 par élève?

Pas de réponse à ce jour en ce qui concerne l'école maternelle.

DIVERS :

- Déchetterie à VILLETTE (vers la station d'épuration) de 5 à 6000 m2. Communes concernées : VILLETTE, SERPAIZE, LUZINAY, CHUZELLES.
  2 solutions : Mini déchetterie : 130 000 F H.T
  3 quais + gardiennage : 400 000 F H.T
  sans l'achat du terrain

La décharge de CHUZELLES serait clôturée.

Des démarches sont effectuées auprès du SITOM pour la création dans les meilleures conditions possibles (subvention RHONE : 50 % au lieu de 40 % dans l'Isère) et auprès d'associations pour le gardiennage et la récupération.
Le Conseil Municipal donne son accord de principe. Le financement sera revu dans le meilleur intérêt de tous.

- Délégation de signature de Mme MARCARIAN : Prendre un arrêté et non une délibération. Rectification sera faite.

- Téléphone au MILLE-CLUB : Compte-tenu de son utilisation par le Club "LEO LAGRANGE", le remboursement sera demandé à concurrence de 80 % des communications Une facture détaillée est demandée pour la prochaine facturation.

- Concours de boules organisé par le SIVOM : le 22 juin 1991 à Eyzin-Pinet
Participation : 140 F par équipe
Réponse avant le 15 avril 1991

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 28.03.91

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'il est nécessaire d'acquérir du terrain à Mr PALIN lieu-dit "Les Serpaizières Ouest" sur la parcelle A 793 pour une superficie de 1393 m2 s'élevant globalement à 12 537 F.

Et une partie en cession gratuite de 249 m2 correspondant à la délivrance du Permis de construire du 25/9/90.

Cette acquisition permettra l'accès exigé par la D.D.E côté Sud de la zone artisanale.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Lecture est faite du BUDGET PRIMITIF qui s'équilibre en :

- section de FONCTIONNEMENT dépenses et recettes pour un montant de 4 368 516

- section d'INVESTISSEMENT dépenses et recettes pour un montant de 1 821 545

L'Assemblée a adopté ce budget à l'unanimité.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 19.04.91

CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES ET INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX

Il s'agit de les répertorier, de les classer pour mieux les connaître et mieux gérer le réseau communal. C'est une mise à jour de documents officiels clarifiant la situation et pouvant être utilisés pour divers réseaux annexes. A noter que la voirie occupe une place importante dans le budget communal (charge budgétaire 90 : 392 660 F). Dans ces conditions, il appartient au Maire de prendre un ARRETE prescrivant l'ouverture de l'enquête publique, désignant un commissaire enquêteur et fixant les modalités de consultation du dossier. Un dossier et un registre d'enquête seront déposés en Mairie pendant 15 jours (du 15 au 30 mai 91) et la publicité légale sera faite dans les conditions ordinaires. D'autre part, le Conseil Municipal prend à l'unanimité une délibération ordonnant une enquête publique pour le classement et l'inventaire en question.

ENVIRONNEMENT: STATION D'EPURATION : Suite aux études en cours sur la station d'épuration de Vienne, l'Agence de l'eau "Rhône Méditerranée Corse" a fait parvenir des données chiffrées concernant le réseau d'assainissement: Débit moyen par jour = 700 m3/H pour 315 logements branchés à Chuzelles et 50 à Seyssuel ; 10 m3 d'eau dites "parasites". Les frais de fonctionnement à la charge de la Commune et des particuliers étant fixés selon le débit à la sortie du collecteur, un contrôle s'avère nécessaire pour identifier l'origine de ces eaux.

Deux hypothèses : 1) point faible dans la traversée des ruisseaux, rivières, nappes d'eau,

2) branchement des eaux pluviales sur le réseau d'assainissement.

L'agence de l'eau propose des mesures sur certains points. Coût par mesure : 4 000 F subventionnable à 70 % ; propose aussi une étude générale pour la recherche des anomalies sur le réseau : coût : 60 000 F environ.

Afin de réduire le coût de ces études, une visite générale du réseau a été commencée par le Maire accompagné de quelques conseillers et des employés communaux. Elle sera poursuivie dans les mêmes conditions sur l'ensemble des points sensibles. Un point défectueux a d'ores et déjà été identifié (Serpaizières). Il sera remis en état. A l'avenir, le réseau sera visité chaque année. Si des mesures plus affinées s'averaient nécessaires, le Conseil Municipal prendrait les décisions qui s'imposent. Les particuliers concernés, seraient alors informés par courrier avec un délai de mise en conformité se rapportant à la séparation des eaux usées et pluviales.

D'autre part, l'analyse par D.C.O (Demande Chimique en Oxygène) révèle des concentrations assez importantes. Or, la Commune de Chuzelles ne comporte pas d'usines susceptibles de provoquer ces concentrations. Les mesures ayant été faites au moment de grosses pluies, il semblerait que ces dernières ne soient pas étrangères au taux de concentration constaté. La Commune est, et sera extrêmement vigilante sur ce point jusqu'à ce que les origines de cette anomalie soient clairement définies de façon à pouvoir y remédier.

DEMANDES DE SUBVENTIONS :

GUIDES DE FRANCE : demande d'une subvention pour la formation de l'encadrement et l'achat de matériel. Le Maire et son Conseil sont surpris d'apprendre officiellement qu'un local de la cure de Chuzelles est utilisé depuis plusieurs années par les guides de France. Il semble, qu'à part une cheftaine-guide, peu de membres de cette compagnie soit originaire de Chuzelles. La subvention demandée est refusée.

Lettre de "SURVIE" de NANTES concernant l'aide au tiers monde (faim et maladie). La Commune n'est certes pas insensible à ces problèmes. Toutefois, la doctrine adoptée est de manifester sa solidarité dans des aides de proximité. La subvention demandée est refusée.

SECOURS POPULAIRE FRANCAIS : concernant l'aide aux populations du KURDISTAN. Pour les mêmes raisons, la subvention est refusée. Une urne pourra être placée à l'entrée de la Mairie pour collecter les fonds.

REUNION INTER-COMMUNALE RHONE-ISERE : Compte-rendu de la réunion du 29 mars 91 qui regroupait, à l'initiative du Maire de St Symphorien d'Ozon, les Maires et Adjoints des Communes voisines. Le thème de la reflexion était l'implantation ou non d'un grande surface dans notre secteur. Deux projets sont en présence : un HYPERMARCHE avec galeries marchandes et station service sur SIMANDRES et un SUPERMARCHE sur ST SYMPHORIEN D'OZON. Pour de nombreux Maires, l'implantation de ces grandes surfaces fait courir de graves risques aux petits commerces locaux qui jouent un rôle extrêmement important dans la vie d'un village. Un comité de défense du commerce indépendant, sollicite l'appui des Maires des Communes intéressées. Le Maire de Chuzelles et son Conseil partagent l'inquiétude des petits commerçants mais ne désirent pas s'immiscer dans les projets des communes voisines.

PLANTATION D'ARBRES : Lecture est faite d'une lettre de l'association "Chuzelles Environnement" relative aux "arbres ombrageant les espaces publics et à l'embellissement de notre centre-village". Monsieur le Maire répond qu'il dispose, depuis l'été 89, d'un rapport complet sur cette question remis par un de ses adjoints. Jusqu'à présent, la Municipalité a procédé par étapes dans la ligne des massifs aménagés les années précédentes. Cette année, les possibilités budgétaires ont été consacrées à l'implantation de massifs au Mille-Club et à St Maurice et surtout, à l'entretien du stade.

ENVIRONNEMENT :

LE JOUR DE LA TERRE 1991 : (22.04.91) : Collecte de piles. Vienne met en place un container pour la collecte de ces piles. Il s'agit de sensibiliser la population à ce problème. Chuzelles se joindra à cette action selon des modalités à déterminer et, une information sera faite dans le bulletin municipal.

RECOMMANDATION IMPORTANTE : NE PAS MELANGER LES PILES AVEC LES DECHETS MENAGERS.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 21.05.91

ENVIRONNEMENT

1) STATION D'EPURATION SISE A VIENNE : Après diverses études, un accord pour le fonctionnement et l'investissement de cette station doit intervenir entre la ville de VIENNE et chacune des communes participantes.

a) lecture est faite de la convention financière d'investissement. Cet investissement sera calculé en fonction de la population globale estimée (49 000 habitants = population des communes et 23 000 habitants = équivalence en habitants des industriels).
Coût global = 48 millions de francs H.T.
Interlocuteur = Ville de VIENNE

Les subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Général de l'Isère seront perçues directement par la ville de VIENNE. Le financement (déduction des subventions) de la commune de CHUZELLES serait de 430 660 F H.T à titre provisoire.
Un emprunt à 11 % sur 15 ans est envisagé pour financer ces travaux, soit 35,76 F H.T p/habitant. La T.V.A est de 5,5 %. La participation annuelle de la commune à compter de 1993 serait de (35,76 x 105,5 %) x 1674 habitants = 63 154,66 F T.T.C par an.

b) Lecture est faite de la convention d'exploitation (conditions techniques du raccordement des eaux usées, transit des effluents : cette redevance sera dûe à compter de la date de raccordement. Conditions financières du traitement des effluents : redevance semestrielle de 1,28 F/m3.

En considérant que la consommation annuelle par habitant est d'environ 70 m3 et que seulement 916 habitants (293 logements) seront raccordés, la participation annuelle, y compris les frais d'entretien du réseau devrait être de :

1,28 x 70 x 916 = 82 073,60 F.

Le branchement à la station d'épuration devrait intervenir fin 1992.
Projet adopté à l'unanimité (sous réserve d'un taux d'emprunt si possible inférieur, du problème de la consommation professionnelle des agriculteurs et du branchement prioritaire de la commune de CHUZELLES à la station).

2) FETES DES MERES : Rassemblement le dimanche 26 mai à 10 h 30 au Mille-Club.

DIVERS

1) JOURNAL "LE PROGRES-NORD ISERE" : Toute personne désirant faire paraître un article pourra déposer sa proposition dans une boîte à lettres installée à cet effet sur la place.

2) BULLETIN MUNICIPAL (1ère page) : Le choix du dessin effectué par les enfants des écoles sera fait par une commission composée de 3 représentants du corps enseignant, 3 représentants des parents d'élèves et 3 représentants du Conseil Municipal. Ces derniers ont été désignés. Il s'agit de mesdames GARDAIS, FRANCE et de monsieur AGRAIN.

3) RECUPERATION DU VERRE en faveur de la ligue contre le cancer : la collecte du 2ème semestre 1990 a rapporté 413 F.

4) STADE MUNICIPAL : suite à la manifestation du 1er Mai, la plaque déposée à la mémoire de Nicolas BAUDOUX n'est pas conforme à la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 1991. La rectification devra être faite. A l'avenir, pour éviter toute confusion, une proposition est faite pour dénommer le stade "Stade municipal de la Sévenne". Après délibération, le Conseil Municipal accepte la dénomination "STADE MUNICIPAL DE CHUZELLES".

5) SYNDICATS : Il serait souhaitable que les titulaires ou suppléants des commissions intercommunales fassent régulièrement un compte-rendu des réunions et des activités des syndicats à l'ensemble du Conseil Municipal.

ENVIRONNEMENT

6) DEBOISEMENT : Monsieur PIROIRD va déboiser un terrain situé le long de la rivière "La Sévenne" à proximité des travaux effectués récemment par le syndicat hydraulique des 4 vallées. Pour éviter tous problèmes de détérioration (ou de dégradation), contact sera pris avec le syndicat pour dresser un état des lieux avant et après le coupage du bois.

ENVIRONNEMENT

7) DECHETTERIE :compte-rendu est fait des deux dernières réunions
La première, entre les élus des 4 communes concernées et les représentants d'EMMAUS, pour définir le travail de chacun, les récupérations espérées et souhaitées, l'acquisition du terrain l'information du public, l'adhésion de CHUZELLES qui ne fait pas partie du SITOM.
La deuxième, avec les mêmes collectivités et association concernées auxquelles s'étaient joints les représentants de la D.D.A du Rhône et du cabinet MERLIN chargé de l'étude. Cette dernière était plus technique.Divers problèmes ont été évoqués (acquisition du terrain, matériaux récupérés, signalisation, construction désirée, permis de construire, décharge classe 3, longueur des quais, containers, éclairage, règlement intérieur problèmes d'investissement de fonctionnement et de surveillance, démarches administratives...). Une étude financière va être effectuée.
Une convention de départ avec EMMAUS pour le fonctionnement, un contrat avec les sociétés "enleveuses" et une convention avec la commune de CHUZELLES devront être signés.

8) Conseil d'école primaire (réunion du 19 mai 1991). Seuls seront évoqués les points concernant la municipalité.

TRAVAUX :
- W.C (dévidoirs papier, peinture intérieure, isolation du réseau d'eau l'hiver)
- grillages entre les petits et les grands lors des récréations
- stores
- chauffage au préfa l'hiver (les problèmes ont été résolus de suite)
- préau (bruit, courants d'air)
- agrandissement de l'école

MATERIEL :
- renouvellement du matériel sportif, scientifique
- demande la prise en charge par le Conseil Municipal de la photocopieuse

DIVERS :
- crédits scolaires insuffisants (augmentation de 10 F par élève effectuée en 91)
- piscine (50 % actuellement) : demande d'une prise en charge plus grande de la part du Conseil Municipal.
- crédit de direction (500 F environ) demandé par monsieur BONTE
- transport scolaire (réponse demandée avant le 30 mai) Actuellement l'accompagnatrice est une personne bénévole. Problème de remplacement en cas de maladie. Faudra t-il abandonner le transport pour les enfants des "maternelles" à la rentrée ?

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte-rendu de la séance du 14.06.91

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce la fin de l'enquête publique relative au classement des Voies Communales et à l'inventaire des Chemins Ruraux. Lecture est faite du rapport de monsieur Claude BOURGUIGNON commissaire-enquêteur qui, après le déroulement de l'enquête en Mairie du 15 au 30 mai 91, a assuré une permanence en Mairie de CHUZELLES le 30 mai 91 de 14 h à 17 h. Aucune visite, aucune observation ne lui a été présentée lors de cette permanence.

Cependant, quatre observations ont été consignées sur le registre d'enquête. Monsieur le commissaire enquêteur conclue que "les nouvelles Voies Communales à classer sont conformes aux prescriptions de la circulaire du 13/09/66 et aussi du décret n° 64.262 du 14 mars 1964 assoupli par le décret n° 79.1152 du 29/12/79, conformes aux prescriptions de la circulaire n° 80.7 du 7 janvier 1980.

L'état d'entretien des voies à classer est satisfaisant. La longueur totale des Voies Communales de CHUZELLES s'établira donc à 26 km,250.

En ce qui concerne les Chemins Ruraux nous ne pensons pas qu'il soit possible de donner suite à la demande de MM. THIBAUDIER et PERRIER-BAVOUX.

La longueur des Chemins Ruraux s'établira à 12 km,790.

Pour toutes ces raisons,

Nous donnons UN AVIS FAVORABLE au projet de classement de chemins dans le réseau des Voies Communales et à l'établissement de l'inventaire des Chemins Ruraux de la Commune de CHUZELLES tels qu'ils ressortent du dossier faisant l'objet de la présente enquête. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES ECOLES : Le Conseil Municipal a pris ou confirmé les décisions suivantes qui ont été transmises à chaque direction d'école :

- augmentation des crédits par élèves de 160 à 170 F, soit une augmentation de 6,25 %,
- maintenance photocopieuse : en l'état actuel des choses, la participation communale ne peut être envisagée,
- peinture WC : pendant les vacances. L'isolation de la tuyauterie en sanitaires à l'extérieur n'est pas possible,
- dévidoir : fait
- rideaux : préfa : achat effectué, confection en cours
- " Maternelle : la demande est à l'étude, donnée de métrage,
- piscine : la participation communale reste fixée à 50 %,
- préau : la fermeture du côté entrée du bâtiment sera étudiée au budget 92,
- crédits direction : proposition refusée,
- crédits d'équipement : fournir une demande précise

et chiffrée concernant le matériel nécessaire,
- visite petits travaux : le principe d'une visite régulière pour les travaux d'entretien courant du bâtiment a été retenu,
- installation du placard à l'entrée de l'école avec déplacement de la lampe. Travaux réalisés pendant les vacances,
- grillage vers le préfa. : à l'étude,
- fermeture fenêtres mezzanine, la garantie n'est valable que 3 ans sur les ouvertures, le devis demandé arrivé après 2 mois est élevé (2 260 pour les deux). La mise en place d'une targette et d'une chaînette est envisagée,
- fuite d'eau fontaine : les joints seront changés,
- odeur, visite de la boîte siphoïde nécessaire,
- arbres : une plantation est envisagée : automne/hiver 1991,
- mobilier supplémentaire : rien n'ayant été prévu dans ce domaine au budget primitif, la demande ne pourra être envisagée que pour le budget 92. La commission finances en a pris bonne note,
- remplacement du sable : pendant les vacances,
- chevalets et casiers : achat bois et confection selon possibilités.

D'autre part, je vous serais reconnaissant de bien vouloir formuler vos demandes chiffrées avant décembre/janvier de l'année en cours pour qu'elles puissent être discutées lors de l'établissement du budget primitif de l'année suivante. Toute demande intervenant avant le Budget Primitif risque de ne pouvoir être prise en compte.

ELECTRIFICATION RURALE : suite à une demande de renforcement de réseau, l'installation d'un transformateur a été décidée. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une inscription à monsieur le Président du Conseil Général pour un programme 91 "Electrification Rurale" coup par coup d'un montant de 150 000 Francs. Prévoir le financement des 15 % restants à la charge de la commune.

SYNDICAT HYDRAULIQUE DES 4 VALLEES : Un contrat de rivières est à l'étude actuellement. Monsieur EUDELINE demande aux élus des communes d'avoir une réflexion sur les problèmes que leur posent leurs rivières, leurs futurs aménagements et leurs devenirs. Des groupes de travail seront formés au sein des communes et feront appel aux associations concernées par les rivières. Une prochaine réunion est prévue pour le mercredi 26/06/91 à 20 h 30 à l'Hôtel de Ville de St Jean de Bournay.

III

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS INTER-COMMUNALES

SYNDICAT DES EAUX

Les dernières décisions prises sont les suivantes :

10.09.90 - Implantation du poteau d'incendie vers "La Devillière". Les travaux ne peuvent être pris en charge par le syndicat que s'ils sont inscrits sur un programme subventionné du département pour création ou renforcement de colonne. La demande n'est donc pas retenue.

21.12.90 - Augmentation de la surtaxe syndicale. Vu les travaux envisagés et le manque à gagner dû à l'alimentation de Leveau par Vienne, le montant de la surtaxe syndicale est fixé comme suit à compter du 1er janvier 91 :

- Prime fixe 100 F par an, payable d'avance,
- Consommation : 1,80 F par m3 consommé

l'exonération de la surtaxe est maintenue pour les abonnements communaux et publics d'intérêt général.

29.03.91 - Programme 91 - Les travaux envisagés ne concernent pas Chuzelles. Dépassement de consommation : Au-delà d'un certain cubage le problème peut devenir dramatique. Une assurance du syndicat a été envisagée. Enquête sera faite auprès d'autres syndicats.

A.D.M.R

L'Assemblée Générale du 31 mai 1991 à JARDIN a permis de faire connaissance de la nouvelle présidente, madame BERETTA dont chacun a pu, au cours de cette réunion, apprécier les qualités.

La devise de l'A.D.M.R "RENDRE SERVICE PARCE QU'ON NE PEUT RESTER INDIFFERENT AUX DIFFICULTES D'AUTRUI" illustre la volonté de l'A.D.M.R d'intervenir sur les 7 communes associées, chaque fois que se conjuguent des difficultés de santé et des difficultés d'ordre social.

Les problèmes sont nombreux, chaque cas étant un cas particulier : problèmes de dossiers complexes, de rapport avec les caisses, de travail, de conditions de salubrité, de justice dans l'établissement du coût de l'heure d'intervention par rapport au quotient familial. Un des problèmes majeurs : la mauvaise passe financière de 1988 a pu être surmontée grâce aux communes qui ont revalorisé leurs subventions, au Conseil Général, aux différentes caisses, au Crédit Agricole et à celles et ceux qui ont effectué des dons. Résultat : bilan financier en équilibre.

Le nouveau service "Rural Service" permet d'intervenir avec plus de souplesse et peut assurer :

- garde de jour et de nuit
- tierce personne
- travaux domestiques
- portage de repas à domicile
- garde d'enfants occasionnelle

Quelques chiffres. L'A.D.M.R emploie 18 Aide-Ménagères et 1 travailleuse familiale aidée par des bénévoles, 16 à 18 Aides-Ménagères sont intervenues dans 67 foyers à Chuzelles ; 1748 heures ont été effectuées dans 10 foyers. La travailleuse familiale qui apporte son aide la plupart du temps en cas de défaillance de la mère (24 cas sur 29) a aidé 3 familles à Chuzelles pour 102 heures.

Prix de l'heure : 50 F pour Rural Service pour la travailleuse familiale. Le coût sera de 35 à 89 F débattu et modulé au cas par cas et selon le quotient familial (prix de revient réel pour l'A.D.M.R 103,04)

En conclusion, un grand coup de chapeau aux bénévoles qui accomplissent un travail phénoménal et le souhait que les interventions puissent se faire avant la détérioration de la situation pour faciliter l'aide.

RECTIFICATIF

Un de nos lecteurs les plus méticuleux est intervenu à diverses reprises auprès de diverses personnes pour nous signaler deux erreurs qui se sont glissées dans le précédent Bulletin Municipal. (Bulletin n° 27 de décembre 1990).

La première est une erreur de pourcentage dans le rapport entre la surface de la Zone Artisanale des Serpaizières et la surface de la commune (chap IV, p.7). Il s'agit en fait d'une erreur de lecture dans le document transmis par monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON. Il fallait lire 3 o/oo et non 3 %. Donc la surface de la Zone Artisanale représente 0,3 % de la surface de la commune.

La deuxième serait une erreur d'interprétation de la 8eme observation du registre d'enquête publique concernant la même zone (voir chap. IV, p.9). S'agissant d'une enquête close, d'une pièce de dossier en provenance de la D.D.E, et d'une divergence d'interprétation sur une remarque d'une personne privée, le Bulletin Municipal ne saurait intervenir en faveur de telle ou telle interprétation.

GENDARMERIE

Un syndicat dont on parle peu -Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration du Casernement de la Gendarmerie d'Estressin- non pas à cause de son manque d'importance mais parce que c'est sans doute lui qui apparait comme demandant la cotisation la plus faible alors que l'ensemble des cotisations aux différents syndicats intercommunaux représente une charge très importante pour le budget de la commune. Des travaux d'entretien des bâtiments ont été réalisés les années précédentes et l'enseigne lumineuse à l'entrée de l'établissement a été remplacée. Montant de la participation communale 140,60 F.

S M E S S A V

La proximité des vacances redonne aux élèves des Collèges l'entrain qu'il faut pour finir l'année scolaire. Les travaux de réparation d'amélioration ou de remise en conformité continuent.

Collège GRANGE de Seyssuel:

Le Comité du Smessav avait proposé au conseil général un ensemble de travaux dans le cadre de la maintenance dans les Collèges.

Ont été retenus:

Ventilation de la **salle polyvalente**, pour un montant total de 420.000F. (la part Smessav est de 127.488F)

Malgré deux appels d'offre infructueux les travaux de recoupement du rez de chaussée du bâtiment "**Administration**" ont pu commencer pendant les vacances de Février.

Les travaux de protection contre l'effraction font l'objet d'un marché départemental. L'opération est programmée pour un montant de 97.700F .

COMPTE ADMINISTRATIF 1990

Investissement Recettes	
Prévisions du budget	15.781.604,11
Réalisé	8.266.731,06
Reste à réaliser	7.503.450,46
Investissement Dépenses	
Prévisions du budget	14.985.996,05
Report exercice précédent	795.608,06
Réalisé	4.080390,89
Reste à réaliser	11.689.790,63
Fonctionnement Recettes	
Prévisions du budget	8.175.109,19
Réalisé	8.220.807,61
Fonctionnement Dépenses	
Prévisions du budget	8.175.109,19
Réalisé	7.737.888,43

IV
LE TRAVAIL DES COMMISSIONS COMMUNALES

VOEUX DU MAIRE

Le 5 janvier dernier, le Mille-Club ouvrait ses portes aux Chuzellois pour la 1ère cérémonie officielle de la Municipalité. Monsieur PLANTIER, présentait ses voeux à la population de Chuzelles. Il était entouré de son Conseil Municipal et du personnel communal. On notait également la présence de Monsieur HELION, Maire de Seyssuel et plusieurs Conseillers Municipaux de cette commune.

Monsieur le Maire, ayant souhaité à tous ses voeux de bonne année, souhaita la prospérité aux commerces, entreprises et associations qui animent notre Commune. Il se montra soucieux à l'égard de ceux qui étaient sans travail et aux menaces de guerre qui se profilaient.

Il remercia les élus qui le secondent efficacement à l'étude et à l'instruction des dossiers qui se montrent quelquefois fastidieux. Les employés communaux furent remerciés aussi pour l'accomplissement de leur tâche avec sérieux.

Ses remerciements allèrent aussi vers les personnes (personnel communal et autres) qui affrontèrent le froid dès 4 h 30 au mois de décembre, pour dégager les routes afin de permettre aux Chuzellois de circuler plus facilement.

Pour terminer, Monsieur PLANTIER souhaita un développement rapide de notre nouvelle zone artisanale qui assurera un budget plus confortable à la Commune.

Pour clore cette cérémonie, un vin d'honneur réunissait Chuzelloises et Chuzellois.

MAISONS FLEURIES

Conjointement à la cérémonie des "Voeux du Maire" le 5 janvier, la remise des prix au concours des Maisons Fleuries 1990 avait lieu.

L'année 1990, pourtant peu propice à cause de la sécheresse, à la végétation florale, avait pourtant agréablement surpris le Jury du concours lors de son passage annuel. Certaines maisons présentaient un décor floral digne de paysagistes.

Madame GARDAIS, au nom de la Commission Fleurissement, annonça qu'elle était très fière du fleurissement de la commune, car au mois de Juillet 90, le service de l'environnement et du cadre de vie du Conseil Général de l'Isère avait, pour la 1ère fois sélectionné 3 lauréats

- M. BOUCHET Pierre,
- Mrs PALLIN Henri et PLANTIER Roger

Toutes catégories confondues, la coupe revenait cette année à Monsieur et Madame GARCIA (Lot. Plein-Sud) qui ont obtenu la meilleure note.

Récompense d'autant plus méritée quand on sait que Monsieur et Madame GARCIA participaient pour la 1ère fois au concours.

Le 2ème prix était décerné à Monsieur et Madame BERTHOLAT.

Venait ensuite le classement par catégories :

CATEGORIE "MAISON AVEC JARDIN" :

1er prix : HYVERNAT Claudius
2 " : CIBRARIO Claude
3e " : PESTY Bernard
4e " : CHENAVIER Paul
5e " : SIMON André

CATEGORIE "JARDIN VISIBLE DE LA VOIE PUBLIQUE" :

1er prix : BELLON Jeanne
2e " : GAYVALLET Daniel
3e " : PRAS Marcel
4e " : BRAT Gérard (Les Cerisiers)
5e " : GAY Eugène
6e " : LEYZIN Raymond

CATEGORIE "JARDIN INTERIEUR" :

1er prix : GARCIA Daniel
2e " : ESCOFFIER Raymond
3e " : TRUCHET André
4e " : TRAUTMANN Henri
5e " : BOYER Louis

CATEGORIE "BALCON OU TERRASSE SANS JARDIN" :

1er prix : BERTHOLAT Georges
2e " : REGAL Joseph
3e " : FAURE Maurice
4e " : MAS Marcel
5e " : REVEYRAND Paulette

CATEGORIE "BORDURE VOIE PUBLIQUE" :

1er prix : NORMAND Pascal
2e " : Mme CLERC Albert
3e " : FOREST Albert

CATEGORIE "TERRASSE AVEC JARDIN" :

1er prix : MEYER Marc
2e " : CARRET Michel
3e " : DRUNET Jean

CATEGORIE "FERME FLEURIE" :

1er prix : RICHARD Pierre
2e " : GAYVALLET Jean
3e " : CARRET Pierre
4e " : PRAS Georges

CATEGORIE "MAISON SECONDAIRE" :

1er prix : LONGIN Roger

La médaille d'Or revient cette année à Monsieur et Madame PORTALES Max.

2e BOUCHET Pierre
3e BRUN Antoine
4e PALIN Antoine
5e PLANTIER Roger
6e MEUNIER André

Un bon d'achat fût ensuite remis à chacune des deux écoles afin d'encourager les enfants à aimer et cultiver les fleurs.

Un vin d'honneur clôtura cette cérémonie fort sympathique.

DEUX RECOMPENSES BIEN MERITEES

Le samedi après-midi du 2 février, une sympathique cérémonie eut lieu dans la salle du restaurant scolaire.

Il s'agissait de récompenser par la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale Messieurs CARRET Pierre et BLAIN Albert.

A cette occasion, Monsieur PLANTIER et le Conseil Municipal avaient invité Monsieur EUDELINE, Conseiller Général, 1er Adjoint au Maire de Vienne qui honorait cette cérémonie de sa présence, Monsieur CHAINTREUIL, des ex-conseillers qui avaient collaboré plus ou moins longtemps au sein du Conseil Municipal avec les deux récipiendaires, Monsieur BOURGUIGNON, Agent des Ponts et Chaussées, des membres du corps enseignants dont Madame ROUX Colette, ex-directrice. Enfin le personnel communal en activité ou à la retraite et les familles de Mrs CARRET et BLAIN étaient présentes.

Monsieur PLANTIER prit la parole suivi par Monsieur ROCHE, 1er Adjoint. Le premier retraçant la carrière de Monsieur CARRET, le second celle de Monsieur BLAIN.

Pierre et Albert sont entrés au Conseil Municipal en 1959 et se sont retirés de la vie communale en 1989. Pendant 30 ans, constamment réélus par les Chuzellois, ils ont pu prouver leur compétence et leur dévouement aux affaires de la commune.

Toute l'assemblée était très émue quand Monsieur EUDELINE épingla les deux médailles.

Monsieur CARRET remercia Monsieur EUDELINE, Monsieur PLANTIER et son Conseil ainsi que tous les présents.

Il évoqua, avec émotion l'évolution de Chuzelles dont il fut témoin, retraçant les grandes réalisations pour lesquelles, dit-il, "l'aide de Monsieur MERMAZ et du Conseil Général ne firent jamais défaut, pas plus que celle des administrations". Il se félicita du dynamisme des associations, qui animent Chuzelles et eut une pensée très émue pour Monsieur GERY, ancien Maire de 1959 à 1979 qui l'initia ainsi que Monsieur BLAIN à la vie communale. Il nota les liens d'amitié qui l'unissait encore avec Monsieur CHAINTREUIL.

Monsieur BLAIN remercia à son tour en s'associant aux paroles de Monsieur CARRET.

Trente ans d'une vie intense au service de la collectivité venaient d'être évoqués dans la solennité et une grande émotion.

Monsieur PLANTIER invita alors tous les présents à fêter dignement cet évènement.

REPAS DES ANCIENS
10 Février 1991

87 repas servis par "Maître GINOT et ses Serveuses" selon l'expression de monsieur le Maire au moment de le complimenter. Une ambiance chaleureuse et joyeuse, des souvenirs échangés... tels sont les grands traits de ce traditionnel repas des anciens.

Du discours de monsieur PLANTIER, on retiendra surtout qu'il a souligné "l'ampleur des efforts que l'on peut encore accomplir pour vaincre l'isolement" ainsi que son souci de voir "s'établir des liens durables".

Dans sa réponse, monsieur CARRET, Président du TRAIT D'UNION, ancien premier adjoint, a constaté que l'on vieillissait bien à CHUZELLES et a fait un appel aux nouveaux retraités ou préretraités pour qu'ils rejoignent le club où le plaisir d'être ensemble et de faire plus ample connaissance dans l'amitié sont les mots d'ordre. La fin du repas a été marquée par des chansons anciennes ou plus récentes : les Blés d'Or, le Temps des Cerises, joué à l'harmonica, Allobroges Vaillants, le Petit Cordonnier. La clôture s'est faite avec une impressionnante reprise d'un succès de Piaf.

LES CONSCRITS

Avec la vogue annuelle, la tradition veut qu'à CHUZELLES, durant le "pont de l'Ascension", se regroupent les jeunes ayant 18 ans dans l'année et leurs aînés d'un an.

Cette année encore, pendant quatre jours le village a été animé de joyeux klaxons et des rires de ces conscrits, délaissant quelque peu leurs cahiers de révisions, pour nous proposer gentiment leur traditionnelle brioche.

Le dimanche matin, une table était dressée devant le Mille-Club et là, tous les Chuzellois étaient invités à un sympathique apéritif.

Merci les jeunes et à l'année prochaine !

14 JUILLET - JEUX DE LA SEVENNE

Cette année, CHUZELLES accueillera les 5 communes environnantes (Villette de Vienne, Serpaize, Luzinay, St Just Chaleyssin et Seyssuel) pour participer aux Jeux de la Sévenne.

Aussi, venez nombreux, à 14 h 30 Place de la Mairie (déguisés ou non) où un grand défilé partira en direction du stade où se dérouleront les différentes épreuves.

La journée se terminera par un repas pris en commun au Mille-Club et la Municipalité offrira un beau feu d'artifice.

BONNE FÊTE MAMAN !

Ce dimanche 26 mai, toutes les mères de tous les pays étaient à l'honneur.

A CHUZELLES, vers 11 heures, petit à petit la salle du Mille-Club s'emplissait. Elle d'ordinaire si terne, resplendissait de couleurs éclatantes.

Entre l'exposition de l'Association Familiale (patchworks et autres travaux minutieusement bien réussis.) Les enfants des écoles exposaient leurs "oeuvres" : de très jolis dessins qui furent admirés par toute l'assistance.

Puis, Monsieur PLANTIER prit la parole et rappela le rôle important de la mère dans la famille d'aujourd'hui.

Il fût suivi par Monsieur Michel PRAS, adjoint et président de l'Association Familiale de CHUZELLES qui souhaita lui aussi une bonne fête à toutes les mamans.

Chacun pût ensuite se désaltérer et déguster de délicieuses brioches offertes par la Municipalité et toutes les mamans repartirent avec une magnifique rose, cadeau de l'Association Familiale.

Quelle sympathique manifestation !

BIBLIOTHEQUE
(réunion du 17 mai 1991)

Une réunion particulièrement efficace sous la Direction de madame THIBAUDIER, présidente, avec dans l'assistance des représentants des différentes parties prenantes: membres du bureau, membres du Conseil Municipal, lecteurs, bénévoles...

Quelques chiffres :

- nombre d'adhérents : 186 dont 98 enfants et 88 adultes
- nombre de livres : 2272 (propriété de la Bibliothèque

Par roulement, 815 enfants et 408 adultes ont emprunté des livres (augmentation de 200 par rapport à l'an dernier). En moyenne, 15 lecteurs par permanence.
Avec ces chiffres, la commune de CHUZELLES apparaît bien placée dans la moyenne nationale.

Mais la bibliothéque ne se contente pas d'une activité de prêt. Elle a aussi une vocation d'animation, par exemple en collaboration étroite avec les écoles notamment la maternelle où tout un travail est effectué par petits groupes avec progression et consignes précises et objectifs pédagogiques.

Une animation a également eu lieu sur le livre comme objet, avec fabrication de papier-reliure. Les élèves ont ainsi pu confectionner artisanalement de petits livres avec couverture et pages de garde.
Comme l'an dernier une exposition très documentée avec les enfants des écoles, cette fois sur le Thème de TINTIN.

Le problème du bénévolat a été soulevé. L'appel à toute personne intéressée est renouvelé .. Il semble en outre que la permanence du 1er samedi matin du mois ne soit pas encore connue de tous. Pendant les vacances seules sont maintenues les ouvertures du mercredi et du vendredi.

Enfin, la réunion a vu la démission de la Présidente (par tirage au sort), le bureau devant être renouvelé par tiers. Aucun candidat ne s'étant présenté, madame THIBAUDIER a été reconduite dans ses fonctions après vote à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion officielle a pu se terminer par des échanges et conversations informels entre les différents participants.

DERNIERE MINUTE

EXPOSITION TINTIN PROLONGEE EN JUILLET
(heures ouverture bibliothéque)

REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES

Les bases des impôts locaux ne reflètent plus les réalités économiques actuelles malgré les réactualisations effectuées en 1970 et en 1980. (Dernières révisions : Propriétés non bâties-1961, Propriétés bâties-1970).

Pour prendre en compte les changements intervenus dans l'agriculture et le tissu urbain, une révision générale des évaluations foncières était donc nécessaire. Elle a été décidée par le parlement et a fait l'objet de la loi du 30 Juillet 1990 en vue :

- de mieux adapter le classement des propriétés et les tarifs à la réalité du marché tout en simplifiant au maximum le processus de révision
- de rendre plus juste la répartition de l'impôt
- d'associer largement les élus locaux et les représentants des contribuables,plus proches des réalités, aux opérations de révision (auparavant les élus intervenaient seulement lors du vote des taux communaux et les représentants au niveau de la mise à jour lors de la tournée cadastrale et du classement initial des locaux-types)...)

Certains travaux ont déjà été effectués :

- Etudes des marchés par les services fiscaux (analyse des locations, ventes, terrains à bâtir, exploitation de diverses déclarations, ...)
- Détermination de la classification des propriétés non bâties par les commissions départementales des évaluations cadastrales (les propriétés bâties sont classées par Décret)
- Arrêt des secteurs d'évaluation des terrains et des constructions par les comités de délimitation des secteurs d'évaluation.

En effet, désormais les communes seront regroupées au sein de secteurs d'évaluation. Il en existe 3 types :

- Agricoles : qui regroupent les communes ou parties de communes dont les terres de culture et d'élevage présentent des potentialités agricoles et un marché locatif comparable
- Forestiers : CHUZELLES n'est pas concerné
- Urbains : Terrains à bâtir et constructibles regroupant les communes ou parties de communes dans lesquelles la valeur vénale des terrains à bâtir est homogène.

Un avis a été demandé à chaque commission communale des Impôts Directs sur le projet de délimitation des secteurs. CHUZELLES, rattaché à la Vallée du Rhône, a souhaité une révision des propositions concernant le secteur agricole. La commune aimerait être rattachée au secteur comprenant LUZINAY et SERPAIZE, communes voisines disposant de terrains semblables. Le secteur urbain n'a appelé aucune observation. Nous attendons le résultat de notre démarche.

La commission sera appelée aussi à émettre des avis sur le classement des propriétés et sur les projets de fixation de certains tarifs.

La commission communale est composée de 6 titulaires et de 6 suppléants représentant l'ensemble de la population et nommés par les services fiscaux sur propositions du conseil municipal . Le maire est le président de droit.

URBANISME

Nous vous rappelons qu'avant d'entreprendre des travaux relatifs à une modification, un agrandissement ou une construction, vous devez vous informer auprès de la mairie sur les démarches obligatoires à faire :

* Demande de certificat d'urbanisme pour savoir si un terrain est constructible, en cas de détachement d'une partie d'un terrain déjà bâti, ou en cas de division d'un terrain en vue de l'implantation de bâtiments.
  Validité : 1 an

* Vous devez remplir une demande exemptée de permis de construire avec plans
  Délai de réponse : 1 mois (2 mois si les travaux nécessitent la consultation d'autres autorités)
  - Pour un abri de jardin, un garage, un balcon, une pièce supplémentaire ne dépassant pas 20 m^2 (surface Hors Oeuvre Brute)
  - Pour une piscine non couverte (doit être placée à 14 m de l'axe de la voie communale)
  - Pour des modifications de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ouverture de portes ou de fenêtres par exemple)
  - Pour des travaux de ravalement
  - Pour un mur de + de 2 m de hauteur
  - Pour une clôture sur la voie communale

* Vous devez déposer une demande de permis de construire dans tous les autres cas . Les travaux doivent débuter dans les 2 ans (possibilité de prorogation d'1 an dans certains cas).

DECHETTERIE

Les représentants des communes de LUZINAY, SERPAIZE et VILLETTE de VIENNE, par l'intermédiaire du SITOM (Syndicat Intercommunal Rhône-Isère pour le Traitement des Ordures Ménagères-Syndicat dont les 3 communes sont adhérentes) ont souhaité s'unir pour l'implantation d'une déchetterie intercommunale. CHUZELLES, intéressé, a décidé de se rallier au projet. Le lieu choisi devant être centralisateur, le site retenu se situera sur le territoire de VILLETTE de VIENNE.

Lors des diverses réunions regroupant les représentants des quatre communes, les représentants des compagnons d'EMMAUS (partenaires intéressés par le projet), de la DDA du Rhône et du Cabinet MERLIN de LYON, de nombreux points ont été évoqués :

- Nature des déchets concernés : ferraille, papier-carton, verres, batteries, huiles, piles, branchages,...
- Déchets non toxiques inertes : Où les transporter ? Coût ? Dépôt sur une décharge classe 3 (la plus proche est actuellement située à CHASSE sur RHONE)
  La carrière de CHUZELLES peut-elle être utilisée ? Sous quelles conditions ?
- Investissement : Terrain : Acquisition, superficie, aménagements et installations souhaités, environnement (clôture, haies) - Matériels -
  Subvention possible à hauteur de 40 % sur 500 000 F maximum.
- Fonctionnement : Entretien, gardiennage, enlèvement des bennes et containers, sécurité,...

Des études sont actuellement effectuées par le Cabinet MERLIN. Après décision, la réalisation devrait être rapide.

Pour un bon fonctionnement, il faudra que l'ensemble des populations concernées utilisent cette déchetterie et respectent les règlements. Ainsi, verrons-nous peut-être disparaître les dépôts sauvages le long de certaines routes ou de certains bois.

Nous vous tiendrons informés du dossier dans le prochain bulletin.

CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Bien connaître la voirie communale pour bien et mieux la gérer.
La voirie communale est propriété de la commune et utilisée à un usage public.

Jusqu'à présent, seules les voies communales (domaine public de la commune) faisaient l'objet d'un tableau de classement approuvé par délibération du conseil municipal en date du 25 juin 1984 (longueur : 25 km 820).

Du fait d'une urbanisation croissante (entre 1982 et 1987), le réseau de voies communales a dû être étendu et amélioré, et le conseil municipal, par délibération en date du 14 avril 1991 a souhaité réviser le tableau de classement des voies communales et établir aussi un inventaire des chemins ruraux. Pour ces derniers, faisant partie du domaine privé, il s'agissait d'en avoir une connaissance complète afin d'en assurer la sauvegarde et aussi une meilleure gestion avec notamment l'organisation éventuelle de chemins de randonnée.

Il a été procédé aux formalités nécessaires (prescription d'ouverture d'une enquête publique de 15 jours du 15 au 30 mai 1991, désignation d'un commissaire enquêteur, publication, affichage, dossier d'enquête, déroulement de l'enquête publique, conclusions du commissaire enquêteur.

Aucune visite, aucune observation n'a été présentée lors de la permanence du commissaire enquêteur.

Diverses observations ont été consignées sur le registre d'enquête : "en se référant à la carte IGN, certains chemins ruraux auraient été oubliés"-"Souhaits de conservation des chemins en sentiers piétonniers, protection contre l'excès d'amènagement, concrétisation matérielle de ces chemins".

REPONSE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

"L'enquête a été conduite en se référant au plan cadastral de la commune, seul document, à notre avis, permettant la détermination des chemins ruraux appartenant à la commune. Les chemins énoncés comme oubliés sont, soit des servitudes de passages privés, soit des chemins privés appartenant à des propriétaires privés et pas un de ceux-ci ne peut être revendiqué par la commune et donc ne peut être ouvert à la libre circulation."

"Cette ouverture à la circulation piétonnière ne pourrait se faire quà la suite de transactions entre la commune et les propriétaires, ce qui ne fait pas l'objet de la présente enquête. De même nous signalons que les chemins départementaux ne font pas partie de l'enquête."

"Nous avons questionné plusieurs élus de la commune. Tous sont bien conscients de l'intérêt présenté par ces chemins ruraux communaux. Il s'agit d'un bien communal qu'il convient de défendre et c'est la raison qui a conduit la commune a demander l'établissement de cet inventaire."

"Des contraintes financières ne permettraient pas des excès d'aménagement. De plus çà n'est pas dans les intentions des élus rencontrés."

RESUME DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Nous ne pensons pas qu'il soit possible de donner suite aux demandes concernant les chemins "oubliés".

AVIS FAVORABLE au projet de classement des voies communales et à l'établissement de l'inventaire des chemins ruraux tels qu'ils ressortent du dossier faisant l'objet de la présente enquête.

Par délibération en date du 14 juin 1991, le conseil municipal a adopté cette classification.

Désormais, les voies communales, domaine public, donc inaliénables et imprescriptibles et gérées par la commune, auront une longueur de 26 km 250 et seront répertoriées de 1 à 18 avec des numéros annexes pour différentes voies, soit 41 en tout.

Les chemins ruraux, domaine privé, donc aliénables et prescriptibles, s'étaleront sur 12 km 790 et seront numérotés de 1 à 21.

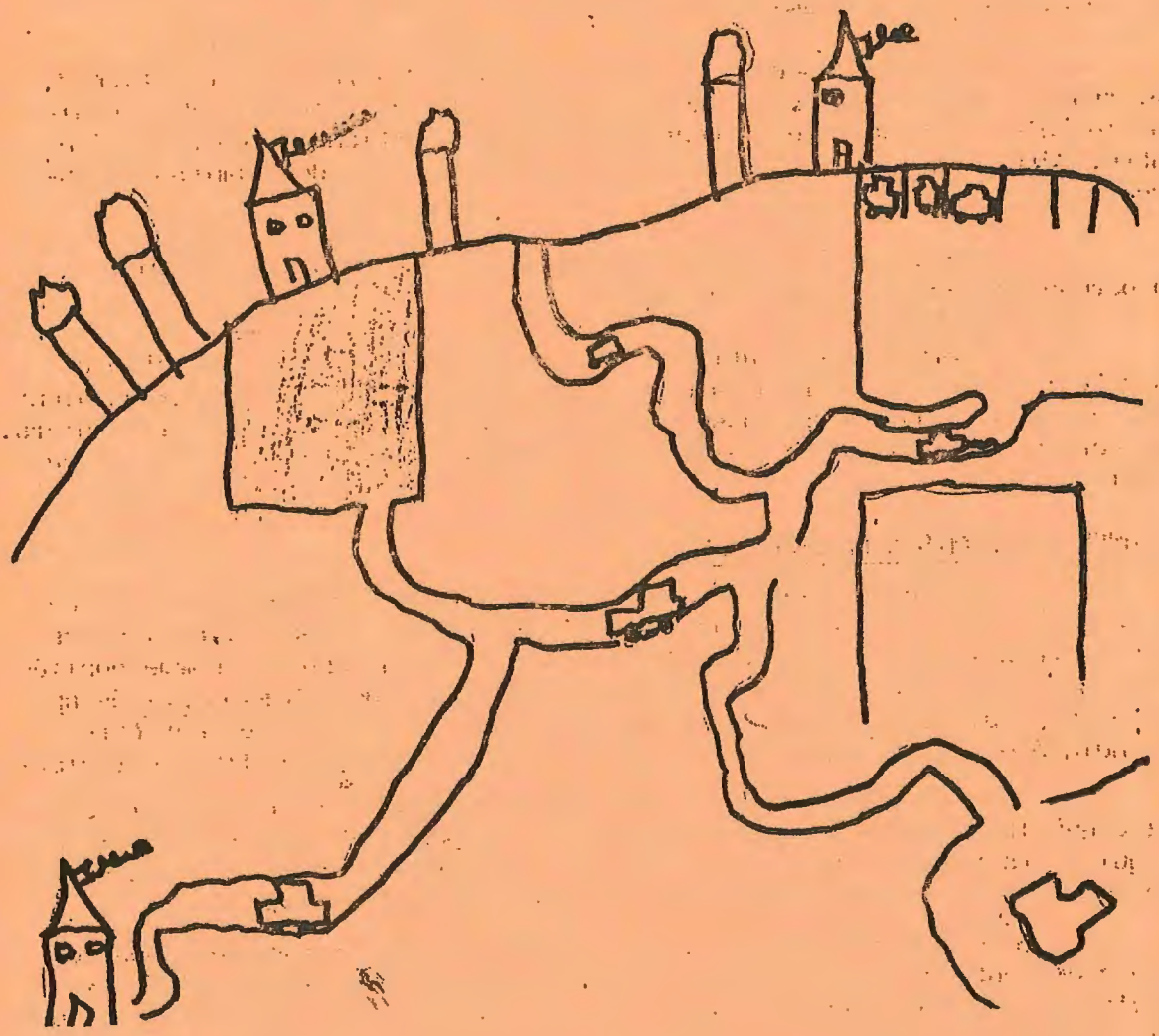

EXTRAIT DU REGLEMENT DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Travaux exemptés du permis de construire mais soumis à déclaration (permis simplifié).

1) Les travaux de ravalement lorsque les échafaudages empiètent sur la voie.

2) Les modifications de l'aspect extérieur d'une construction existante (percement ou suppression d'une ouverture, réfection d'un toit).

3) Les piscines non couvertes.

4) Les constructions ne créant pas de surface HB (fermeture d'une loggia).

5) Les constructions d'une surface de plancher HOB inférieur ou égale à 20 m2, si le terrain supporte déjà un bâtiment et s'il n'y a pas changement de destination de la construction existante (adjonction d'un balcon, création d'une pièce supplémentaire, garage, piscine couverte 20 m2).

6) Installations techniques de distribution d'énergie électrique, les ouvrages et accessoires des lignes dont la tension est à 63 KW et dont la longueur ne dépasse pas 1 km.

7) Les postes transformations dont la surface au sol est inférieure à 20 m2 et la hauteur inférieure à 3 m.

8) Les ouvrages techniques du service public des télécommunications ou de télédiffusion dont la surface HOB ne dépasse pas 100 m2, les poteaux et pylones de + de 12 m au-dessus du sol et les installations qui les supportent.

9) Les clôtures.

A titre indicatif, les annexes de construction, comme les piscines non couvertes, les abris de jardins etc... obéissent au règlement du P.O.S et doivent se trouver à 4 METRES de la limite vous séparant de votre voisin, et à 5 METRES de la limite qui longe une route (en zone UA).

D'autre part, les déplacements d'entrées de propriété, les travaux sur une route, font l'objet d'une AUTORISATION DE VOIRIE.

Quand vous avez des travaux à réaliser, et si vous avez un doute ou une hésitation pour savoir s'il faut déposer un permis de construire, venez en Mairie, la secrétaire se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Même si vous êtes persuadés d'être en règle, SURTOUT NE COMMENCEZ PAS VOS TRAVAUX avant le retour de vos dossiers pour éviter des situations délicates.

VOIRIE

Les travaux prévus au programme 91 seront, probablement réalisés courant juillet. Des préparations préliminaires aux revêtements sont en cours (emplois partiels, délignement des accotements, desherbage, reprofilage).

Des revêtements auront lieu sur :

- la voie communale n° 3 (route de la carrière),
- " " " n° 5 (route des Rivoires à Montferrat),
- " " " n° 6 (la combe bleue),
- " " " n° 2 (route de Serpaize),
- " " " n°10 (route des Brosses, sous réserve de possibilité technique).

Environ 2,5 km de route seront revêtus.

Autres travaux :

- renforcement de chaussée sur la Voie Communale 3 B à St Maxime, suite à un affaissement de talus,
- reprofilage en enrobé à chaud du pont du Cloutrier,
- divers travaux d'entretien auront lieu lorsque nous aurons la disponibilité du tracto-pelle du SYVOM,
- un premier passage de l'élagueuse a eu lieu.

R.D 36 :

Une étude est toujours en cours pour aménager le virage après la boulangerie en direction de Villette (busage de fossé, création de trottoir). Le passage surélevé de St Maurice a été supprimé, et un aménagement devrait être réalisé pour le ralentissement des véhicules.

NEIGE :

Le montant de la facture du déneigement s'élève environ à 20 000 F. Nous vous rappelons qu'en cas de chute de neige les responsables du déneigement font de leur mieux pour la sécurité de tous, et nous les remercions encore.
Cela n'a pas empêché que certains habitants s'estiment délaissés, mais pour la majorité des citoyens qui ont le sens de la responsabilité, savent très bien que la création d'un service "maternage" n'est pas à l'ordre du jour.

VANDALISME :

Un budget important est déjà consacré pour l'entretien de la voirie, mais malheureusement il est encore alourdi par des actes de vandalisme. Comme vous avez pu le constater le miroir de St Maurice (6 200 F) et les clignotants (6 800 F) qui sont installés pour la sécurité de tous ont été à nouveau cassés.

Le Conseil Municipal vous souhaite bonne route pour vos vacances.

BATIMENTS

Au Mille-clubs les travaux extérieurs sont terminés. La remise en conformité du tableau électrique a été réalisée par l'entreprise "Socami". Un tableau est également accessible sous l'avancée du toit à gauche de l'entrée pour permettre les branchements lors des manifestations à l'extérieur.

Sur les autres bâtiments, des travaux d'entretien sont réalisés tout au long de l'année par les employés communaux.

Le Stade a vu sa pelouse remise en condition pour la manifestation du 1er Mai. Nous souhaitons que le club de football en jouisse pleinement.

L'augmentation de la population scolaire qui nous a contraint l'année dernière à installer un bâtiment préfabriqué dans la cour de l'école, va nous poser de nouveaux problèmes pour l'accueil des enfants dans les locaux de la Cantine lors des repas de midi à la rentrée prochaine. Une solution sera mise à l'étude prochainement.

ENVIRONNEMENT - RECUPERATION DES PILES

La Commune de CHUZELLES tient à s'associer à l'opération mise en oeuvre par l'Association " Le Jour de la Terre ISERE "

Pour les piles batons, une mesure de stockage provisoire est envisageable en collaboration avec la DRIRE à Grenoble (Direction Régionale Industrie Recherche Environnement).

Pour les piles boutons un stockage particulier est également envisageable en collaboration avec l'ANRED.

Les piles usées on les jette mais il y a en chacune d'elle assez de lithium (ou de mercure) pour poluer I m2 de terre (surtout les piles de montres ou d'appareils photos).

Aussi dans un premier temps, il convient que le consommateur

- limite chaque fois que cela est possible son utilisation de piles en utilisant le courant électrique fourni par le secteur
- ait recours aux piles rechargeables très vite rentables en cas d'utilisation intensive (500 à I 000 recharges possibles)

La MAIRIE DE CHUZELLES a mis à la disposition des Chuzellois, une boîte à l'usage de ces piles, dans le Hall de la Mairie , aux heures d'ouverture : Mardi et Jeudi : 8 h 30 - II h 30
Vendredi I6 h 30 - I9 h.

P E T R O L I E R S

Le 27 Mai I99I , entrevue avec Monsieur RENOUD Directeur de la Société du Pipeline Méditerranée - Rhône -

---

Objectif de Monsieur Michel NOIR : récupération du terrain Port Edouard Herriot en vue de création d'un centre de Loisirs avec bâtiments tertiaires (commerciaux) et regroupement dans un même lieu des bâtiments à haut risque.

Problèmes :

- coût du déménagement des pétroliers
- sites possibles
- contraintes posées

2 sites ont été évoqués : Villette de Vienne et Salaise sur Sanne.

Villette de Vienne : absence de voies fluviale et ferroviaire.

Salaise sur Sanne : site trop éloigné.

Les nombreux contacts entre professionnels et Ville de Lyon avancent toujours dans la même direction à savoir : aménagement des locaux du Port Edouart Herriot avec amélioration du site.

LES PETROLIERS A L'HEURE ACTUELLE NE VEULENT PAS

- payer un déménagement
- changer de site

QUANT A LA SHELL : pour l'instant, malgré les tractations en cours, son souhait serait de rester au Port Edouard Herriot.

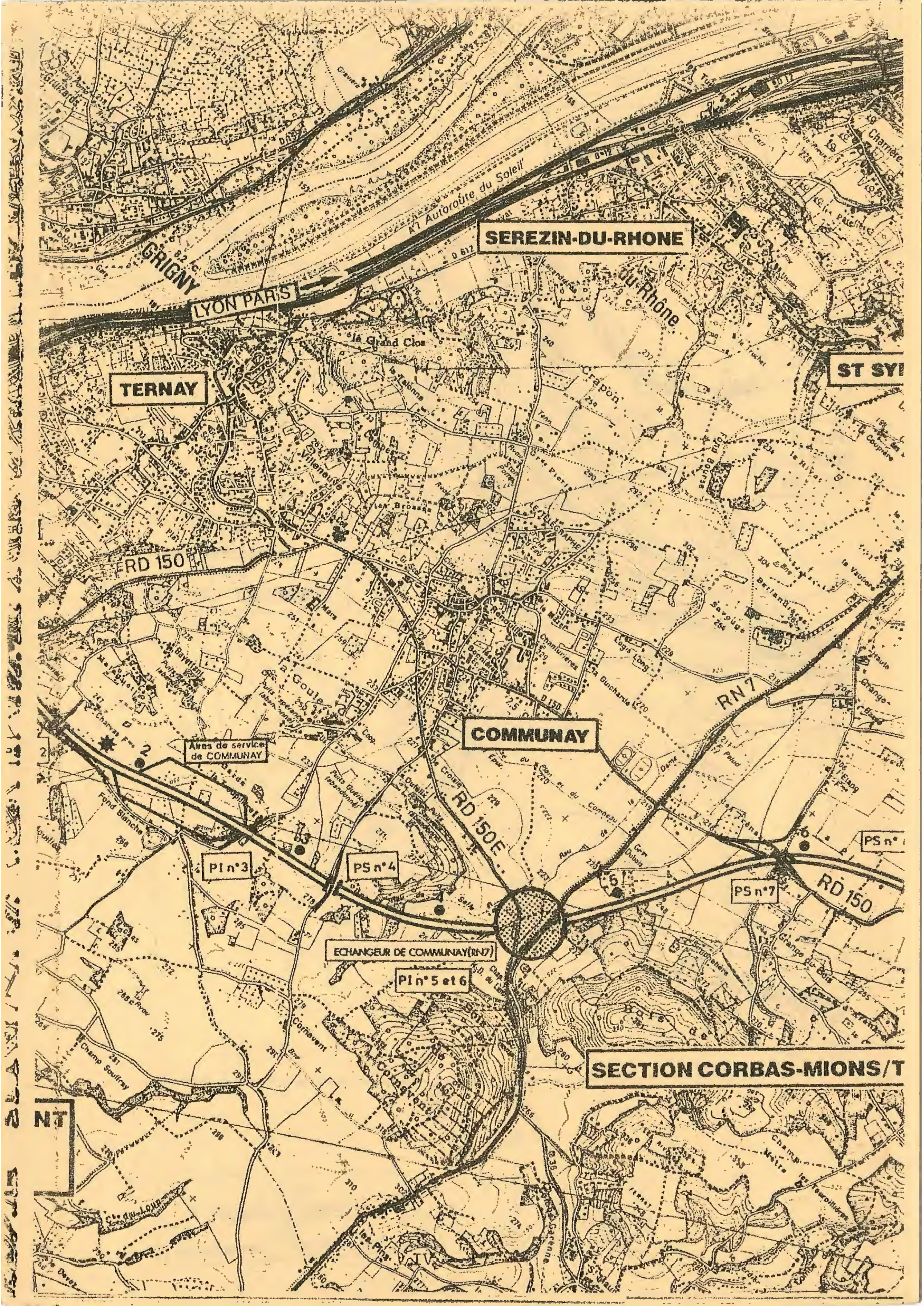
SEREZIN-DU-RHONE
GRIGNY
LYON PARIS
A7 Autoroute du Soleil
TERNAY
ST SY
FRD 150
Aires de service de COMMUNAY
COMMUNAY
RN 7
RD 150E
RD 150
PI n°3
PS n°4
PS n°7
ECHANGEUR DE COMMUNAY(RN7)
PI n°5 et 6
SECTION CORBAS-MIONS/T
NT

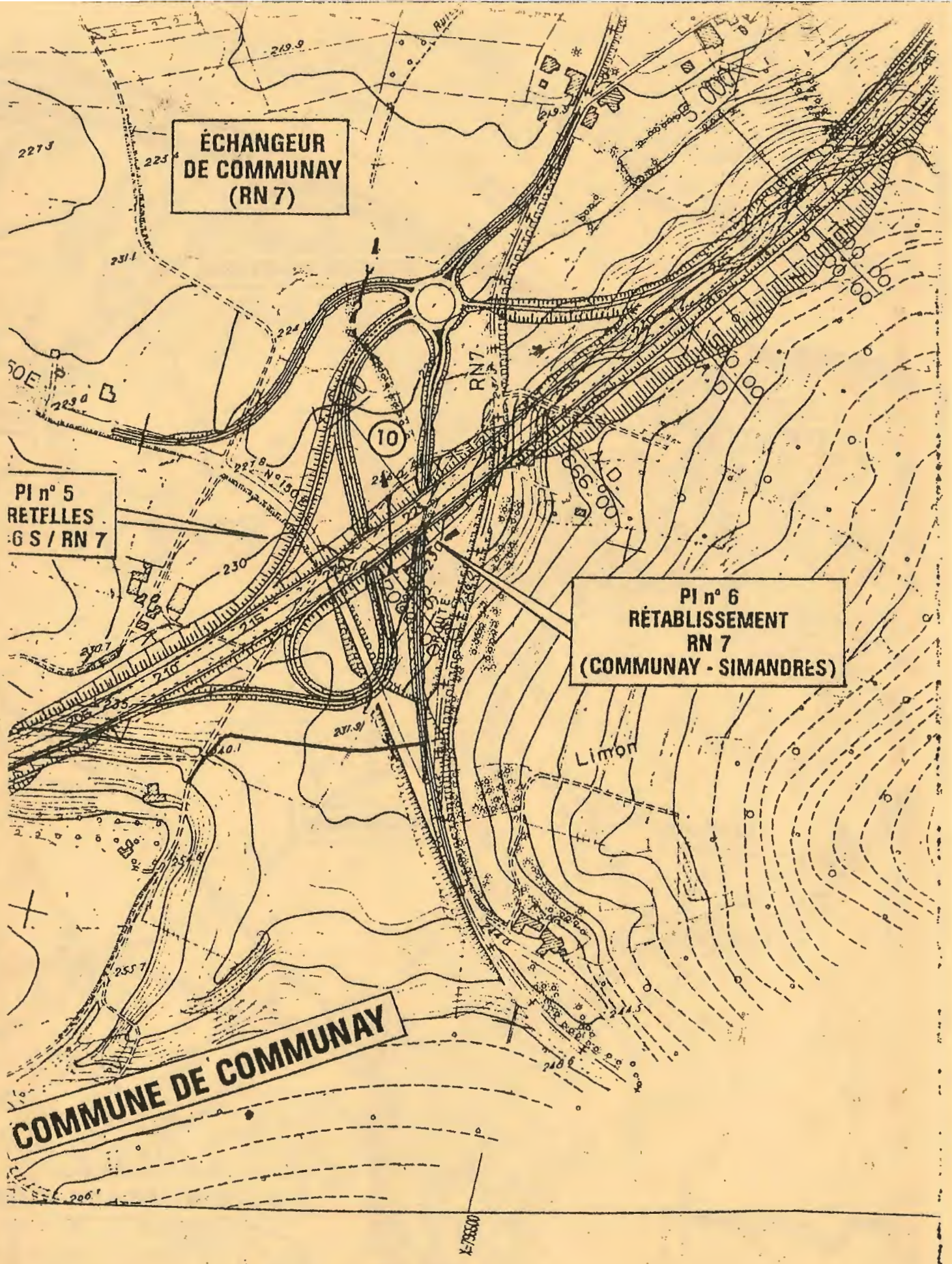

Pl n° 5
BRETELLES
A 46 S / RN 7

Pl n° 6
RÉTABLISSEMENT
RN 7
(COMMUNAY - SIMANDRES)

L'ISERE RHODANIENNE

HORIZON 2000

Il semble intéressant de faire le point sur les différents projets de développement économique touchant plus particulièrement notre environnement immédiat.

Il n'est pas possible de faire une projection sérieuse sur notre seul village. L'économie n'étant pas une science exacte, il convient de raisonner dans le cadre d'un bassin socio-économique : l'Isère Rhodanienne (Canton de VIENNE et ROUSSILLON).

Une étude réalisée par le comité d'expansion et d'aménagement de l'Isère Rhodanienne nous permet de cerner ce que sera notre bassin socio-économique en l'an 2000.

Tout d'abord, la notion d'Isère Rhodanienne est récente Bien que la Région Rhône-Alpes semble s'intéresser à cette appellation, il n'y a à ce jour aucun schéma global d'aménagement qui recouvre véritablement l'Isère Rhodanienne.

Cette identité est d'autant plus nécessaire qu'elle correspond à une réalité. En effet la Région Rhône-Alpes a privilégié ces dernière années, un développement sur l'axe LYON-GRENOBLE (Isle d'Abeau, Bourgoin, Tour du Pin,...). Est-ce que notre commune a été vraiment concernée par ces équipements ? Par contre le renforcement régional prévu de l'axe LYON-VALENCE nous intéresse plus directement.

GRANDS EQUIPEMENTS

Dans notre région

Le Rhône navigable, n'apporte à notre région aujourd'hui que peu d'avantages. Cependant, avec la liaison Rhin-Rhône probable d'ici l'an 2000, nous pouvons en attendre l'installation de plateformes portuaires :

- Loire-St Romain (46 ha)
- Salaise sur Sanne - Sablons (170 ha)

En ce qui concerne le tourisme fluvial en expansion ces dernières années, seules les ROCHES DE CONDRIEU, VIENNE et STE COLOMBE se sont dotées d'infrastructures nécessaires.

Un développement du tourisme fluvial est attendu surtout avec la réalisation du musée de ST ROMAIN.

Réseau ferré avec deux liaisons de qualité :

- s/rive droite : Lyon-Fos S/mer (Marchandises)
- s/rive gauche : Paris-Vintimille actuellement saturé.

Les nouvelles voies TGV Nord/Sud en cours de réalisation pourront décongestionner la liaison LYON-VALENCE, ce qui permettrait la mise en place d'une véritable desserte cadencée actuellement étudiée par la SNCF et les Conseils Généraux de l'Isère, de la Drôme et du Rhône.

Cependant, nous observons une faiblesse d'équipement en ce qui concerne le transport de marchandises par voie ferrée. En dehors des zones embranchées de CHASSE SUR RHONE (embranchement privé), ST ROMAIN EN GAL, ST MAURICE L'EXIL et SALAISE - SABLONS, l'Isère Rhodanienne semble toute entière vouée au transport de marchandises par voie routière.

ROUTES ET AUTOROUTES sont, pour l'économie locale les outils indispensables à son développement. Certains diront qu'il s'agit de son système nerveux et de son réseau sanguin. L'Isère Rhodanienne bénéficie d'un équipement en périphérie de LYON sans équivalent en France (ILE DE FRANCE exceptée). Le noeud autoroutier Lyonnais est un atout formidable qui influera sur le développement économique de notre région.

En effet, à l'heure du "flux tendu", du "zéro stock", du "juste à temps" (outils de gestion) l'Isère Rhodanienne occupe une place stratégique dans l'une des zones les plus recherchées par les grands projets industriels.

Cela amène, malheureusement, des nuisances (trafic important, nombre de poids lourds empruntant le couloir Rhodanien) qu'il faudra maîtriser. L'augmentation du trafic autoroutier régional augmente de 12 à 14 % par an.

Une des difficultés est aussi de savoir maîtriser les implantations industrielles (taille, nature, lieux, environnement, risques...) et là, nous nous devons d'être vigilants.

Nombreux nouveaux équipements routiers et autoroutiers prévus autour de LYON nous concernent directement :

- le boulevard urbain sud (bus) aux portes de LYON
- A 46 sud (SATOLAS, SIMANDRES, CHUZELLES, CHASSE)
- A 467 (début de l'A 7 bis) contournement Est de VIENNE.

Ces nouvelles liaisons permettront d'éviter l'asphyxie de l'A 7 que nous connaissons chaque année aux mêmes périodes, de mieux relier nos villages à l'agglomération lyonnaise, de favoriser la sécurité des liaisons locales et surtout de développer les courants d'échanges Nord/Sud et Est/Ouest dont notre région pourra espérer tirer profit. Nous devons devenir une plateforme économique très intéressante à l'intersection de l'Europe du Nord et du Sud, de l'Europe Occidentale et Orientale.

GRANDS EQUIPEMENTS DE PROXIMITE :

Outre les équipements fluviaux, réseaux férrés, routiers et autoroutiers dans notre bassin socio-économique nous avons accès à des équipements performants de proximité :

- Aéroport international de SATOLAS relié à une quarantaine de villes européennes, africaines ou américaines et qui vient de signer des accords avec GENEVE-COINTRIN, puissante plateforme pour des liaisons à grande distance. Un projet de dédoublement des pistes est envisagé.

- liaison TGV accessible de LYON, met PARIS, LILLE ROUEN et dès cet été NANTES et BREST à quelques heures de l'Isère Rhodanienne. La future gare TGV de SATOLAS améliorera les liaisons avec l'ITALIE, le Sud de la France et l'ESPAGNE dès 1992.

  La qualité de ce type de transport (temps, confort...) est un atout important au développement dans notre région de sociétés régionales, filiales de groupes établis dans la région parisienne

Nous pouvons nous rendre compte que l'Isère Rhodanienne bénéficie et bénéficiera d'équipements et d'infrastructures qui ne peuvent que favoriser son développement économique. A nous, citoyens et élus, à veiller aux risques que cela pourrait entraîner sur notre qualité de vie.

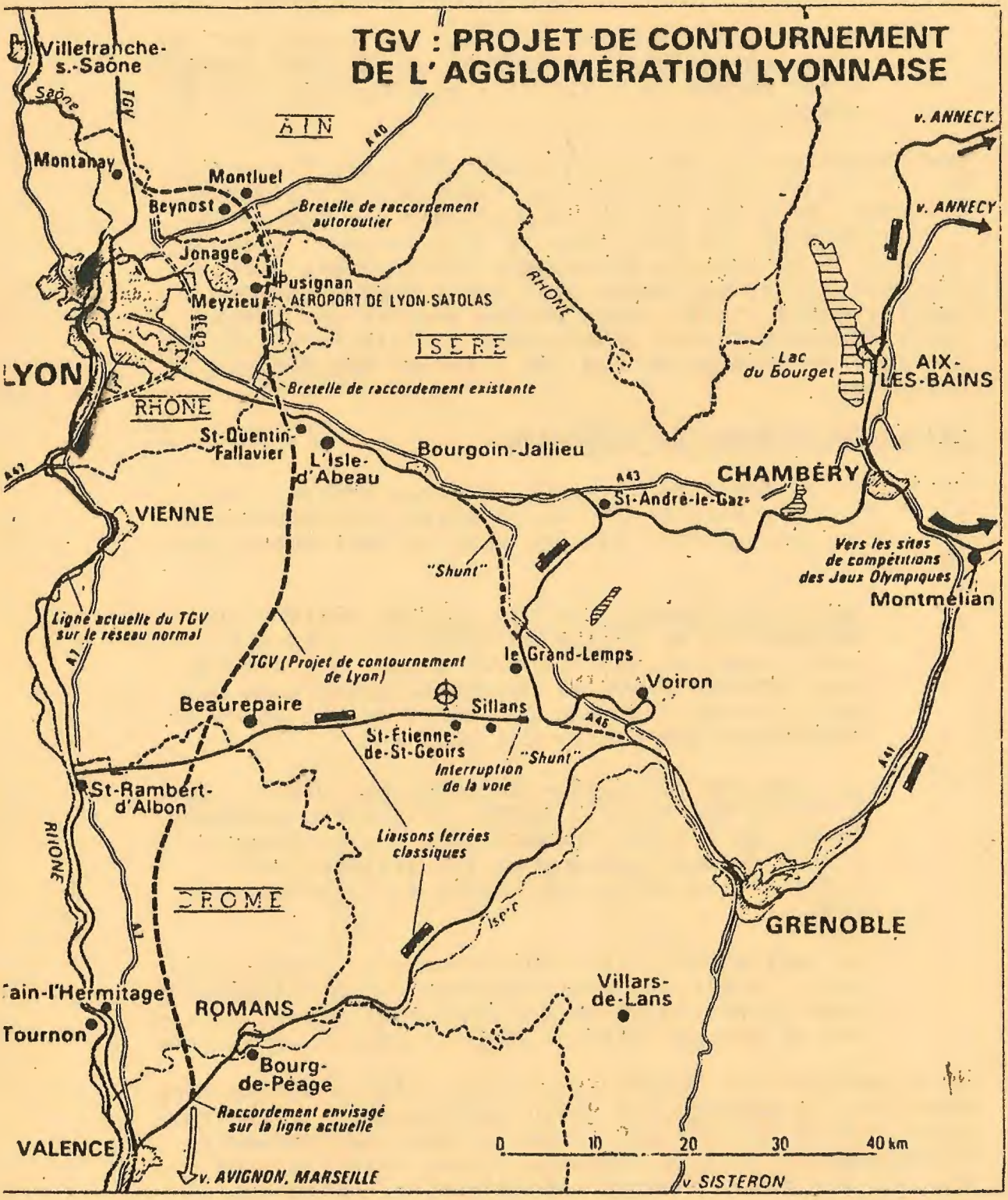

Source: « Le Monde » édition Rhône-Alpes - 6 Février 1988

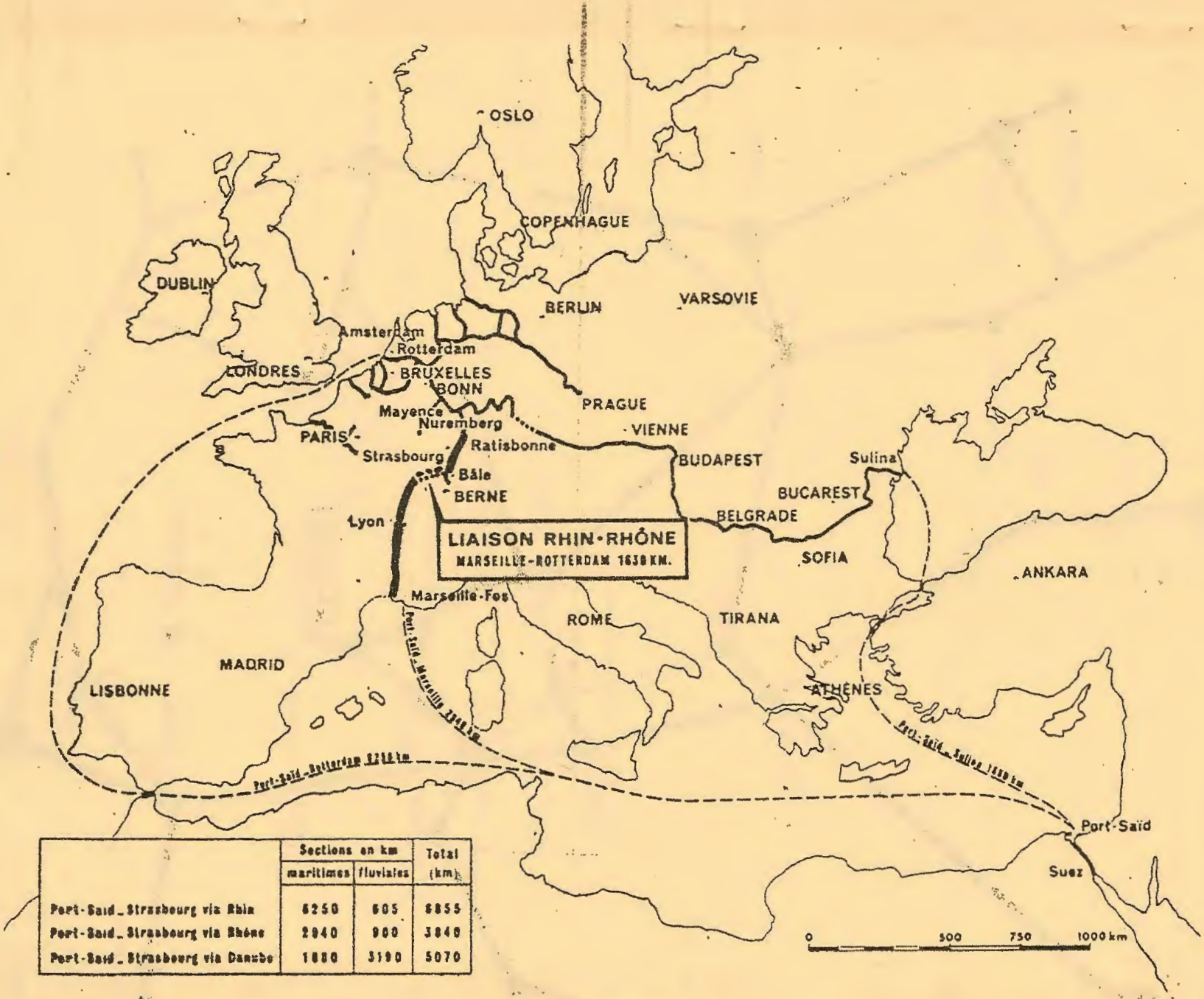

	Sections en km		Total (km)
	maritimes	fluviales	
Port-Said_Strasbourg via Rhin	6250	605	6855
Port-Said_Strasbourg via Rhône	2940	900	3840
Port-Said_Strasbourg via Danube	1880	3190	5070

Place de la liaison Rhin-Rhône dans l'Europe de l'Ouest.

Doc. CNR.

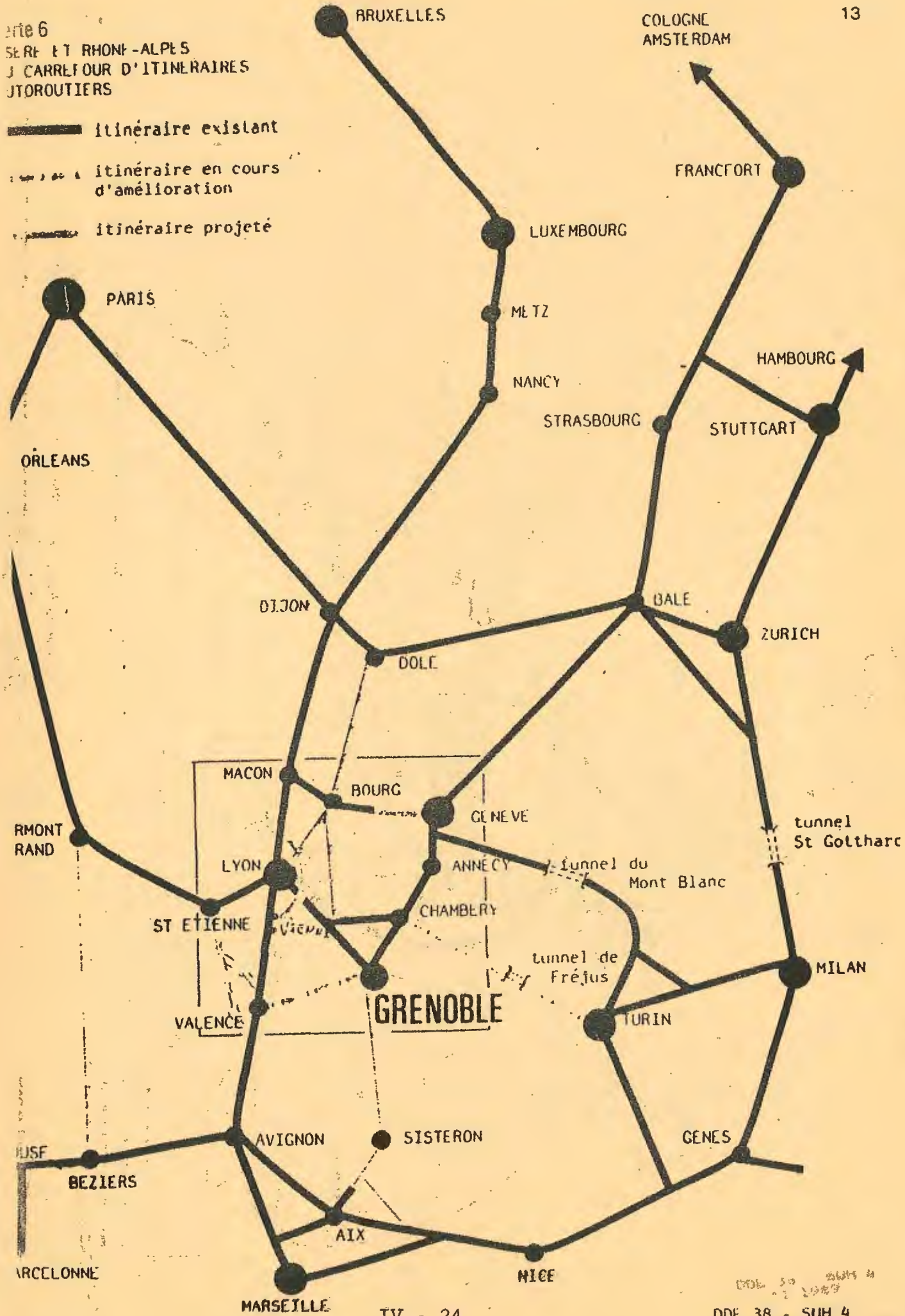

DDE 38 - SUH 4
avril 1989

LES ECOLES

Les rencontres régulières lors des Conseils d'Ecoles entre les différents partenaires concernés(équipe des enseignants, membres du Conseil Municipal, représentants des parents) ainsi que les entrevues avec les parents, permettent de suivre les problèmes divers qui se posent dans le domaine de l'entretien des bâtiments, des crédits, des équipements pédagogiques, des transports scolaires, etc...

Les principales mesures prises concernant l'école primaire sont les suivantes :

- augmentation des crédits par élève de 160 F à 170 F (soit une augmentation de 6,25 %),
- peinture des WC après réhaussement des portes et pose d'un nouveau système de fermeture,
- acquisition et pose d'un dévidoir collectif,
- achat de tissu classé M1-non feu pour confection de rideaux pour le bâtiment préfabriqué,
- en projet et à l'étude pour 92 : fermeture du préau sur un côté ; acquisition de matériel pour renouveler l'équipement dans le domaine sportif, culturel et scientifique.

Pour l'école maternelle :

- augmentation des crédits par élève de 160 F à 170 F,
- installation d'un placard de rangement à l'entrée avec déplacement de la lampe,
- plantation d'arbres pour ombrage automne/hiver 91/92,
- crédit de 1 500 F pour achat de matériel de motricité.

D'autre part, la Commission Ecoles a pris bonne note d'un certain nombre de demandes concernant l'entretien des bâtiments et le mobilier. Cette dernière demande ne pourra être prise en compte qu'au Budget Primitif 92.

Enfin, une série de réunions préparatoires a permis le montage d'une belle opération de partenariat pour la réalisation de la murette d'escalade qui constituait le projet de l'école maternelle.

L'expérience vient de prouver qu'en regroupant les compétences et les énergies de chacun, en associant la main d'oeuvre des parents et des employés municipaux, l'argent des subventions, les fournitures en matériaux d'entreprises locales, on peut aboutir à une belle réussite. Un exemple à suivre dans d'autres domaines.

Enfin, deux principes devraient permettre une plus grande efficacité dans les réponses aux demandes des écoles :

- visite des bâtiments selon une périodicité régulière,
- établissement de demandes chiffrées précises et motivées avant le vote du budget primitif au mois de mars.

Le voeu des élus, et de tous, reste de faire le plus possible pour nos écoles. Toute la difficulté est de trouver l'équilibre entre le souhaitable et le nécessaire d'une part et les contraintes budgétaires d'autre part.

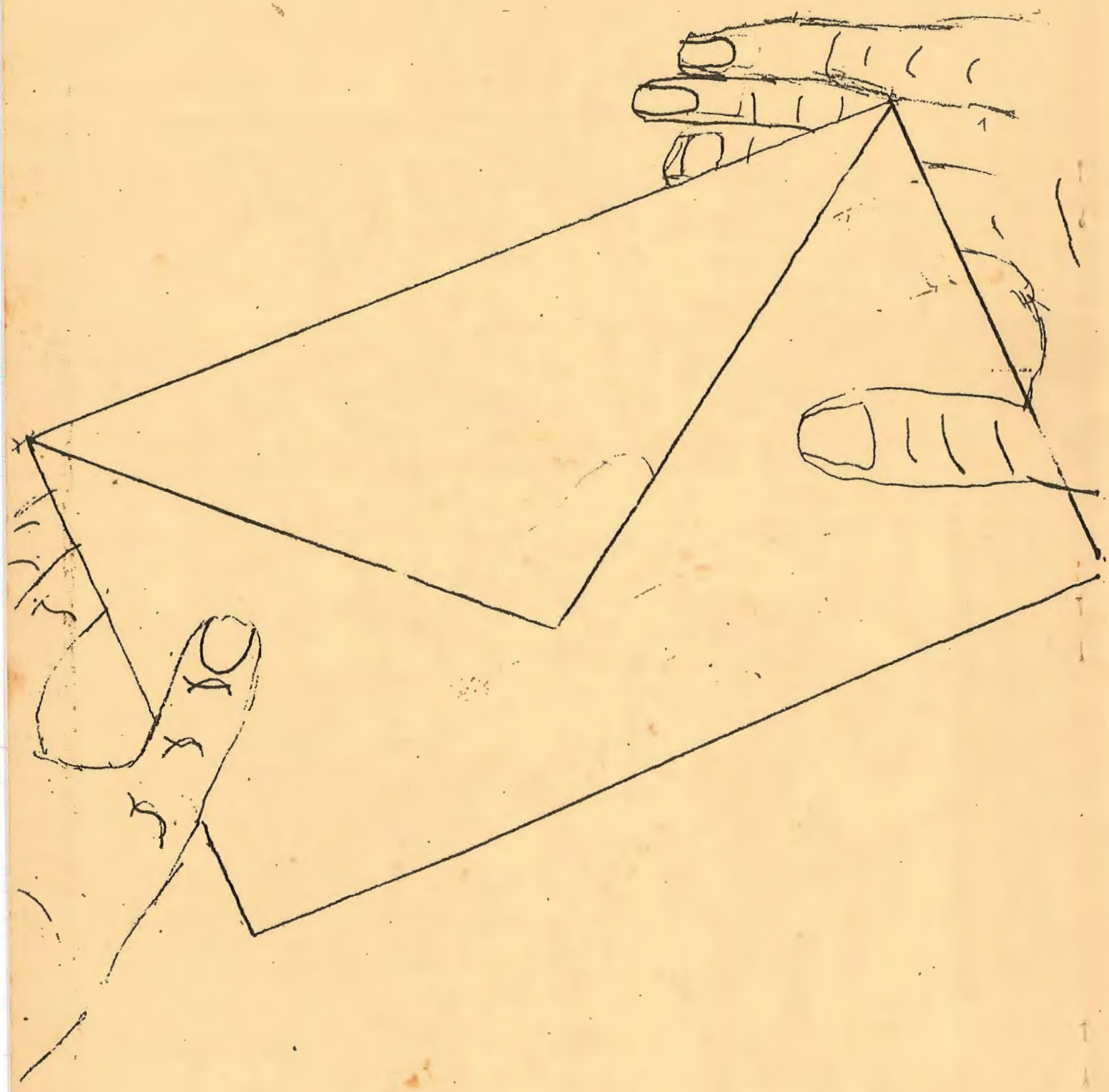

Tous les dessins de ce Bulletin ont été réalisés par des enfants de l'Ecole de CHUZELLES

Bulletin tiré à 650 exemplaires
et distribué dans chaque Foyer
de CHUZELLES

N° 28 DEPOT LEGAL - JUIN 1991 -